

COMPTES CONSOLIDES

31/12/2023



siriusmedia.

29 Boulevard de Courcelles

75008 PARIS

SOMMAIRE

1	Bilan consolidé	4
2	Compte de résultat consolidé	5
3	Tableau de financement consolidé par l'analyse des flux de trésorerie	6
4	Variation des capitaux propres consolidés – part du groupe	7
5	Evènements significatifs de l'exercice	8
	5.1 Faits marquants	8
	5.2 Evènements postérieurs à la clôture	10
6	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	11
	6.1 Référentiel comptable	11
	6.2 Modalités de consolidation	11
	6.2.1 <i>Ecarts d'acquisition</i>	11
	6.2.2 <i>Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées</i>	12
	6.2.3 <i>Méthode de conversion des opérations en devises</i>	12
	6.3 Méthodes et règles d'évaluation	12
	6.3.1 <i>Utilisation d'estimations</i>	12
	6.3.2 <i>Immobilisations incorporelles</i>	12
	6.3.3 <i>Immobilisations corporelles</i>	13
	6.3.4 <i>Contrats de location-financement</i>	13
	6.3.5 <i>Immobilisations financières</i>	13
	6.3.6 <i>Créances et dettes</i>	13
	6.3.7 <i>Trésorerie et valeurs mobilières de placement</i>	13
	6.3.8 <i>Provisions</i>	13
	6.3.9 <i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	14
	6.3.10 <i>Impôts sur les résultats</i>	14
	6.3.11 <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges correspondantes</i>	14
	6.3.12 <i>Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</i>	14
	6.3.13 <i>Résultats par action</i>	15
7	Périmètre de consolidation	16
	7.1 Activité	16
	7.2 Liste des sociétés consolidées	16
8	Comparabilité des comptes	17
	8.1 Changements comptables	17
	8.2 Variations de périmètre	17
9	Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations	17
	9.1 Ecarts d'acquisition	17
	9.2 Immobilisations incorporelles	17

9.3	Immobilisations corporelles.....	18
9.4	Immobilisations financières.....	18
9.5	Ventilation des créances et des dépréciations par échéance	19
9.6	Capitaux propres	20
9.7	Provisions pour risques et charges	20
9.8	Emprunt et dettes financières.....	20
9.9	Impôts différés.....	21
9.10	Autres passifs à court terme.....	22
9.11	Amortissements et provisions.....	22
9.12	Résultat financier.....	23
9.13	Résultat exceptionnel	23
9.14	Engagements hors-bilan	24
9.15	Impôt sur les résultats	24
	9.15.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés.....	24
	9.15.2 Preuve d'impôt.....	25
10	Autres informations	26
10.1	Information sectorielle.....	26
	10.1.1 Actifs immobilisés	26
	10.1.2 Chiffre d'affaires	26
	10.1.3 Résultat d'exploitation.....	26
10.2	Information géographique.....	27
10.3	Effectif moyen.....	27
10.4	Rémunération des dirigeants.....	27
10.5	Parties liées	27
10.6	Honoraires des commissaires aux comptes	27

1 Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Note n°
Actif immobilisé	71 417	70 321	
Immobilisations incorporelles	69 535	68 252	9.2
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	35 923	35 923	9.1
Immobilisations corporelles	1 728	1 879	9.3
Immobilisations financières	154	189	9.4
Actif circulant	19 058	22 504	
Stocks et en-cours			} 9.5
Clients et comptes rattachés	2 237	3 862	
Autres créances et comptes de régularisation	5 470	10 294	
Valeurs mobilières de placement	1	3 128	
Disponibilités	11 350	5 219	
TOTAL	90 475	92 825	

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	2 027	(1 331)	} 9.6
Capital	2 900	1 860	
Primes	5 493	308	
Réserves consolidées	(3 446)	(5 155)	
Autres dont écarts de conversion	(60)	(60)	
Résultat consolidé	(2 861)	1 716	
Intérêts minoritaires	9 208	6 864	
Provisions	606	239	9.7
Dettes	78 633	87 053	
<i>Emprunts et dettes financières</i>	27 361	20 351	9.8
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 036	13 022	} 9.10
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	44 236	53 680	
TOTAL	90 475	92 825	

2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Note n°
Chiffre d'affaires	14 163	16 147	10.1.2
Autres produits d'exploitation	14 294	1 915	
Achats consommés	(10 958)	(14 583)	
Charges de personnel	(3 350)	(2 287)	
Autres charges d'exploitation	(855)	(174)	
Impôts et taxes	(132)	(49)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(11 253)	(5 301)	9.11
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 909	(4 331)	10.1.3
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 909	(4 331)	
Charges et produits financiers	(2 992)	(1 615)	9.12
Charges et produits exceptionnels	(1 734)	10 370	9.13
Impôts sur les résultats	2 324	101	9.15
Résultat courant des entités intégrées	(493)	4 523	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(493)	4 523	
Intérêts minoritaires	2 368	2 807	
Résultat net (part du groupe)	(2 861)	1 716	

3 Tableau de financement consolidé par l'analyse des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(2 861)	1 716
- Part des minoritaires :	2 368	2 807
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	11 104	4 583
- Variation des impôts différés	(95)	(82)
- Plus-values de cession	124	(10 068)
- Subventions virées au résultat	(49)	(394)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGrees	10 591	(1 373)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	(8 398)	31 832
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 193	30 459
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(11 971)	(1 895)
Cession d'immobilisations	480	11 294
Incidence des variations de périmètre	(3)	(39 168)
Subventions d'investissement encaissées		9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(11 494)	(29 760)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	6 226	(172)
Emissions d'emprunts	5 774	1 231
Remboursements d'emprunts	(4 419)	(1 140)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 581	(81)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 721)	618
Trésorerie d'ouverture	1 084	466
Trésorerie de clôture	(637)	1 084
Incidence des variations de cours des devises	-	-

4 Variation des capitaux propres consolidés – part du groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Capitaux propres (part du groupe)	Capitaux propres (part minoritaires)
Situation au 31/12/2021	1 860	1 594	(5 194)	(881)	(60)	(2 682)	
Affectation du résultat			(881)	881		0	
Résultat 31.12.2022				1 716		1 716	2 807
Variations du capital de l'entreprise consolidante		(1 285)	1 113			(172)	
Acquisition Triple A							4 405
Autres			(193)			(193)	(348)
Situation au 31/12/2022	1 860	309	(5 155)	1 716	(60)	(1 331)	6 864
Affectation du résultat			1 716	(1 716)			
Résultat 31.12.2023				(2 861)		(2 861)	2 368
Variations du capital de l'entreprise consolidante	1 041	5 185				6 226	
Autres			(7)			(7)	(23)
Situation au 31/12/2023	2 900	5 494	(3 446)	(2 861)	(60)	2 027	9 208

5 Evènements significatifs de l'exercice

5.1 Faits marquants

Les principaux évènements intervenus sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- Le conseil d'administration a autorisé le remboursement anticipé de 1.100.000 OCA en numéraire en date du 12 Janvier 2023 pour un total de 1.328.287,29 €.
- Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 28 février 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 12ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 23 juin 2022, a décidé le 28 février 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 118 629,90€, par la création et l'émission de 1 186 299 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 366 370,10€

Au 13 mars 2023, cette opération se traduit par l'émission de 1 186 299 actions nouvelles au prix unitaire de 0.408834381 centimes d'euros , soit un montant total de 485 000€ (prime d'émission comprise). A l'issue de cette opération, le capital social de METADVERTISE s'élève à 1.978.327,10€.

- Le Conseil d'administration de Metadvertise a autorisé le 20 mars 2023 l'émission d'un emprunt obligataire, accessible à l'ensemble du public sur la plateforme participative Equisafe Invest dès ce mardi 21 mars 2023. Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 1,00 € auront une maturité de 2 ans, seront remboursables in fine au pair et portent un taux d'intérêt annuel de 14% payable à chaque date anniversaire. Le montant minimal de l'émission sera de 3 M€. La période de souscription s'étendra du 21 mars 2023 au 21 avril 2023 avec possibilité de la prolonger d'un mois. Un montant brut de 5,8 M€ a été levé par la société.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 03 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0,633 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0, 533 centimes d'euros (soit 37 310 euros de prime d'émission au total)et portant le capital social de la société de 1.978.327,10 euros à 1.985.327, 10 euros.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 19 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille (10 000) euros par souscription de 100 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 100 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 63 200 euros de prime d'émission au total)et portant le capital social de la société de

1.985.327,10 euros à 1.995.327,10 euro.

- Le Directeur Général, lors de sa décision du 28 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0,732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 44 240 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.995.327,10 euros à 2.002.327,10 euros.
- Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 30 octobre 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2023, a décidé le 15 novembre 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 898 171,50€, par la création et l'émission de 8 981 715 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 4 688 455,23 €.

Au 30 novembre 2023, cette opération se traduit par l'émission de 8 981 715 actions nouvelles au prix unitaire de 0.622 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,522 centimes d'euros (soit 4 688 455,23 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 2.002.327,10 euros à 2.900.498,60 euros

- Le 28 décembre 2023 le Conseil d'Administration a autorisé le soutien financier de deux de ses actionnaires de référence à savoir M. Robert C.Koople à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983 et la société NEMAPP afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société et de ses filiales les sociétés TRIPLE A et PM SA, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, de profiter d'une ressource de financement par la mise en place de convention d'avance en compte courant d'actionnaire. Ces deux conventions d'avance en compte courant pour un montant pouvant atteindre deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros chacune portant intérêt à un taux annuel de 8% ont été signés le 02 février 2024
- Fin décembre 2023, la liquidation de la société Madvertise Mobillie Advertising S.r.l a été prononcée

5.2 Evènements postérieurs à la clôture

Les principaux évènements intervenus sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- Le 08 mars 2024 le Conseil d'administration faisant usage de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, a décidé le principe d'une émission de 20 000 obligations convertibles en actions (OCA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société d'Atlas Special Opportunities II ou de toute filiale de cette société. Ces OCA, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, portent intérêt de 8 % par an, avec une maturité de 12 mois, ont été entièrement souscrites à un prix égal à leur valeur nominale représentant un montant total de 2.000.000 d'euros. La Société a donc conclu avec Atlas Special Opportunities II, un contrat d'émission en vue de la mise en place d'un financement obligataire par émission de 20.000 OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune représentant un montant d'emprunt obligataire de 2.000.000 d'euros.
- Le 14 mars 2024, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé l'acquisition de 654.840 actions ordinaires intégralement libérées représentant 51% du capital social et des droits de vote d'OONA au prix global de 1.525.000 € déterminé sur la base des comptes annuels d'OONA au 31 décembre 2023.
- La Société a conclu avec sa filiale la société TRIPLE A une convention d'avance en compte courant pour un montant de 1.480.000 d'euros portant intérêts au taux annuel de 8.25 %.

6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Note préalable :

Sauf mention contraire, l'ensemble des données chiffrées de ces notes annexes est exprimé en milliers d'euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des entités du Groupe.

SIRIUS MEDIA n'atteint pas les seuils légaux minimaux devant conduire à une obligation de consolider. Cette publication optionnelle est donc destinée à faciliter sa communication.

6.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe SIRIUS MEDIA sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

6.2 Modalités de consolidation

La note 7 liste l'ensemble des entités consolidées par la société mère SIRIUS MEDIA (29 boulevard de Courcelles 75008 Paris) et les méthodes y afférent.

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère SIRIUS MEDIA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles SIRIUS MEDIA a une influence notable sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée à partir du moment où le Groupe détient au moins 20% du capital.

6.2.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise ou d'une variation de participation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif. Conformément à la réglementation ANC 2020-01, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative

de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) identifiée par le groupe correspond à la notion d'entité juridique. Parfaitement en adéquation avec la structure opérationnelle, les entités ont été acquises ou créées au fur et à mesure du développement du groupe et des opérations de croissance externe. Le goodwill est donc affecté à la société, qui représente les UGT du groupe.

Ainsi, les écarts d'acquisition positifs inscrits à l'actif immobilisé à compter du 1er janvier 2016 ne seront plus systématiquement amortis notamment en l'absence de limite prévisible de leur durée d'utilisation.

Concernant les écarts d'acquisition antérieurs au 1er janvier 2016, le groupe a retenu la possibilité de maintenir l'amortissement sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée. Compte tenu des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors des acquisitions, cette durée avait été estimée à 7 ans et appliquée à l'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés.

La valeur des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Au 31 Décembre 2023, l'étude des indices économiques et financiers n'a pas montré que les écarts d'acquisition ont perdu de leur valeur. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.

Concernant les écarts d'acquisition négatifs, la société a appliqué les dispositions prévues par la norme CRC 2020-01 et a donc amorti ces derniers selon la même politique, soit sur 7 ans.

6.2.2 Datas de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis à partir des états financiers de chacune des entités arrêtées au 31 décembre d'une durée de 12 mois.

6.2.3 Méthode de conversion des opérations en devises

Conformément à la réglementation ANC 2020-01, les écarts de conversion des créances et des dettes libellées en devises doivent désormais être comptabilisés en tant qu'écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés, conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe SIRIUS MEDIA sont les suivants :

6.3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe. Les résultats définitifs pourront, le cas échéant, diverger de ces estimations.

6.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- aux frais de développement de logiciels à usage interne. Ils sont amortis en linéaire sur une durée de deux ans pour le front office et trois ans pour le back office ;

6.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

6.3.4 Contrats de location-financement

Conformément à la réglementation ANC 2020-01, les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et assimilés sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

6.3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des cautions et dépôts de garantie.

6.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leurs valeurs nominales.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voies de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du cours de clôture.

6.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires, selon la méthode Premier Entré, Premier Sorti.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Le groupe a souscrit à un contrat de liquidité le 03 avril 2012. En application du Règlement CRC 2020-01, le traitement des titres d'autocontrôle dépend de leur classement comptable. Figurant en valeurs mobilières de placements dans les comptes individuels, ils sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés.

6.3.8 Provisions

D'une façon générale, le groupe enregistre des provisions pour risques et charges, dans les cas d'obligation légale ou implicite vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé qui entraînerait probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'analyse que le management du groupe a pu faire sur ce poste n'a pas conduit à la mise en évidence d'une telle obligation.

Par ailleurs, l'étude des différents litiges en cours n'a pas conduit au besoin de constituer des provisions pour risques.

6.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés selon le principe d'importance relative : ancienneté moyenne faible et moyenne d'âge peu élevée.

6.3.10 Impôts sur les résultats

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas de résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

6.3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges correspondantes

Les prestations de services du Groupe sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque celles-ci sont réalisées.

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à moyen et long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. La totalité des revenus n'est pas comptabilisée lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.3.13 Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions aux clôtures respectives.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net (part du Groupe) en euros	(2 860 889)	1 716 200
Nombre d'actions en circulation	29 004 986	18 596 972
Total	(0,099)	0,092

Il est à noter que le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation aux clôtures respectives augmenté des options en cours de validité. Cependant, il n'existe plus de valeur mobilière pouvant entraîner une dilution à savoir obligations convertibles, actions gratuites, BSPCE, BSA au 31 décembre 2023.

7 Périmètre de consolidation

7.1 Activité

Le Groupe SIRIUS MEDIA via sa filiale Triple A/PMSA est spécialisé dans la production audiovisuelle en France et en Europe.

Les informations par activité sont présentées en note 10.

7.2 Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités	Numéro d'identité	Siège social	Méthode de consolidation 2023	Méthode de consolidation 2022	% Contrôle 2023	% Contrôle 2022	% Intérêt 2023	% Intérêt 2022
Sirius SA	447922972	29 Boulevard de Courcelles 75008 Paris	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100%	100%
Madvertise Mobile Advertising (Italie)	07540080962	Via Savona 97 int S.3.3 20144 Milan	-	Intégration globale	-	100%	-	100%
Triple A	883583403	259 rue Saint Honoré 75001 Paris	Intégration globale	Intégration globale	51%	51%	51%	51%
PM SA	388405086	29 Boulevard de Courcelles 75008 Paris	Intégration globale	Intégration globale	70%	70%	35,7%	35,7%
Toutes ces choses SAS	885178632	259 rue Saint Honoré 75001 Paris	Intégration globale	Intégration globale	50%	50%	25,5%	25,5%

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est, par nature, susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

8.2 Variations de périmètre

La société Madvertise Mobile Advertising (Italie) ne fait plus partie du périmètre de consolidation du fait de sa liquidation sur le second semestre 2023.

9 Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

9.1 Ecarts d'acquisition

Le détail des écarts d'acquisition est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Valeurs brutes					
Madvertise Italie	66	(66)			-
Sirius Media (ex Mobile network group)	765				765
Triple A	35 923				35 923
Total	36 754	(66)	-	-	36 689
Amortissements					
Madvertise Italie	(66)	66			-
Sirius Media (ex Mobile network group)	(765)				(765)
Triple A	-				-
Total	(831)	66	-	-	(765)
Valeurs nettes					
Madvertise Italie	-	-	-		-
Sirius Media (ex Mobile network group)	(0)	-	-		(0)
Triple A	35 923	-	-		35 923
Total	35 923	-	-	-	35 923

9.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes						
Frais de développement	196	-	-	(196)	-	-
Concessions, brevets, licences	1 902	(6)	-	(1 814)	-	82
Autres immobilisations incorporelles	222 899	-	11 950	(914)	4 186	238 121
Avances et acomptes versés	12 578	-	-	-	(4 124)	8 453
Ecarts d'acquisition	36 754	(66)	-	-	-	36 689
Total	274 330	(72)	11 950	(2 924)	62	283 346
Amortissements et provisions						
Frais de développement	(196)	-	-	196	-	-
Concessions, brevets, licences	(1 899)	6	(0)	1 814	(4)	(82)
Autres immobilisations incorporelles	(203 151)	-	(10 217)	475	(69)	(212 963)
Avances et acomptes versés						
Ecarts d'acquisition	(831)	66	-	-	-	(765)
Total	(206 077)	72	(10 217)	2 485	(73)	(213 810)
Valeurs nettes						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	4	-	(0)	-	(4)	-
Autres immobilisations incorporelles	19 748	-	1 732	(438)	4 117	25 159
Avances et acomptes versés	12 578	-	-	-	(4 124)	8 453
Ecarts d'acquisition	35 923	-	-	-	-	35 923
Total	68 252	-	1 732	(438)	(11)	69 535

9.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des matériels de bureau et outils informatiques en propre et en crédit-bail.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes						
Installations techniques, mat. & out.	8	-	-	-	-	8
Autres immobilisations corporelles	961	(7)	4	(43)	-	914
Autres immo. corp. en crédit-bail	1 575	-	422	-	-	1 997
Immobilisations corporelles en cours	-	-	18	-	-	18
Total	2 543	(7)	444	(43)	-	2 936
Amortissements et provisions						
Installations techniques, mat. & out.	(8)	-	(0)	-	-	(8)
Autres immobilisations corporelles	(619)	7	(117)	43	(1)	(686)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(38)	-	(477)	-	-	(515)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Total	(664)	7	(594)	43	(1)	(1 209)
Valeurs nettes						
Installations techniques, mat. & out.	0	-	(0)	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	342	-	(113)	(1)	(1)	228
Autres immo. corp. en crédit-bail	1 537	-	(55)	-	-	1 482
Immobilisations corporelles en cours	-	-	18	-	-	18
Total	1 879	-	(150)	(1)	(1)	1 728

9.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes						
Titres de participations	26	-	-	-	-	26
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-

9.5 Ventilation des créances et des dépréciations par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an
Avances et acomptes versés	186	15	15
Clients et comptes rattachés	3 886	2 355	2 355
Comptes-courants débiteurs	(0)	10	10
Créances sociales	8	8	8
Créances fiscales	1 350	1 230	1 230
Débiteurs divers	3 532	1 385	1 385
Ecart de conversion actif	0	0	0
Charges constatées d'avance	466	437	437
Impôt différé actif Conso	19	49	49
Créances fiscales IS	4 734	2 386	2 386
Total	14 182	7 876	7 876

Les dépréciations relatives à ces créances sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	24	150	(7)	(17)	150
Total	24	150	(7)	(17)	150

9.6 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social se compose de 29 004 986 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro.

9.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour autres risques et charges	82	463	(82)	-	463
Provisions pour impôts différés passifs	156	-	-	(12)	144
Total	239	463	(82)	(12)	606

9.8 Emprunt et dettes financières

La société SIRIUS MEDIA a remboursé l'intégralité des obligations convertibles souscrites auprès d'Entrepreneur Invest en février 2023 pour la somme totale prime de non conversion incluses de 1 328 287,29 euros, ainsi les 1 100 000 OCA ont été annulées.

La société SIRIUS MEDIA a souscrit le 31/10/2017 à un prêt innovation auprès de la BPI de 500K€ d'une durée de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 4.89% payés trimestriellement, son remboursement se poursuit.

La société SIRIUS MEDIA a souscrit un emprunt obligataire au travers de la plateforme Equisafe pour un montant de 5,8M€, d'une durée de 2 ans, au taux de 14%.

La ventilation des emprunts par échéance est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	1 100	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 293	5 727	225	5 502	-
Intérêts courus non échus	50	558	558	-	-
Autres emprunts obligataires	3 108	7 605	-	7 605	-
Concours bancaires courants	7 263	11 988	11 988	-	-
Dettes de crédit-bail	1 537	1 482	468	1 014	-
Total emprunts et dettes financières	20 351	27 361	13 240	14 121	-

La ventilation des emprunts par nature de taux se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Taux Fixe	Taux Variable
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 727	5 727	-
Intérêts courus non échus	558	558	-
Autres emprunts obligataires	7 605	7 605	-
Concours bancaires courants	11 988	11 988	-
Dettes de crédit-bail	1 482	1 482	-
Total emprunts et dettes financières	27 361	27 361	-

Les principales variations des emprunts sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation	31/12/2023
Emprunts obligataires	1 100	-	(1 100)		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 293	-	(1 566)		5 727
Intérêts courus non échus	50			508	558
Autres emprunts obligataires	3 108	5 774	(1 277)		7 605
Concours bancaires courants	7 263		-	4 725	11 988
Dettes de crédit-bail	1 537	422	(477)		1 482
Total	20 351	6 196	(4 419)	5 233	27 361

9.9 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2023, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

Impôt différé actif (en milliers d'euros)	31/12/2022	Impact Réserve	Impact Résultat	Variations de périmètre	31/12/2023
Créances IDA sur frais sur titres	28			(19)	9
Location Financement	403		(14)		389
Activation des déficits reportables	42			-	42
Compensation IDA / IDP	(454)		44	19	(391)
Total	19	-	30	-	49

Impôt différé passif (en milliers d'euros)	31/12/2022	Impact Réserve	Impact Résultat	Variations de périmètre	31/12/2023
Provisions réglementées	15		(13)		2
Elimination provisions internes	82		(82)		-
Location-financement	403		(14)		389
Subventions	156	(12)			144
Compensation IDA / IDP	(454)		44	19	(391)
Total	202	(12)	(65)	19	144

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés actif	49	19
Impôts différés passif	(144)	(202)
Impact réserves	12	0
Impact résultat	95	82

9.10 Autres passifs à court terme

Le tableau ci-après détaille les autres passifs à court terme.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1-5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 015	7 029	7 029	
Fournisseurs d'immobilisations	8	8	8	
Dettes fiscales et sociales	2 882	1 318	1 318	
Dettes diverses	49 270	41 490	41 490	
Produits Constatés d'avance	1 483	1 428	1 428	
Impôt différé passif Conso	46			
Total autres passifs à court terme	66 702	51 272	51 272	-

Le montant des dettes diverses (41 490 K€) comprend 29 241K€ de Dettes suite à l'acquisition de triple A.

9.11 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations	156	
Reprises de provisions	15	75
Total reprises d'amortissements et de provisions	171	75
Dotations aux amortissements d'exploitation	10 334	5 335
Dotations aux provisions d'exploitation	1 090	41
Total dotations aux amortissements et aux provisions	11 424	5 376

9.12 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
Produits des Aut. Immos. Financières	181	-
Revenus des autres créances et VMP	57	-
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	1 355	836
Autres produits financiers	-	16
Total	1 593	853
Charges financières		
Intérêts et Charges financières	(1 669)	(234)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	-	(1 384)
Autres charges financières	(2 915)	(851)
Total	(4 585)	(2 469)
Résultat financier	(2 992)	(1 617)

Les charges financières comprennent principalement aux moins-values sur les cessions d'actions
 Les produits financiers correspondent à la reprise de la provision sur dépréciations de VMP.

9.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	445	11 288
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	445	(0)
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	0
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier	-	11 288
Autres produits exceptionnels	49	394
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Total	498	11 683
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 083)	(94)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(569)	(1 219)
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel et corporel	(115)	(2)
- Sur cession de titres consolidés	(453)	(1 975)
Autres charges exceptionnelles	(511)	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(69)	-
Total	(2 232)	(1 313)
Résultat exceptionnel	(1 734)	10 370

9.14 Engagements hors-bilan

Engagements donnés		31/12/2023
PM SA	Catalogue : emprunt obligataire SOLUTIONS FIDUCIE	750 000
Total	TOTAL	750 000

Engagements reçus		31/12/2023
PM SA	PGE HSBC	225 000
	PGE RMM	1 440 000
	PGE BNP	1 102 500
	PGE PALATINE	900 000
		3 667 500
TRIPLE A	La société PARK Capital, actionnaire à hauteur de 49% de la Société, s'est engagée au paiement de actions PM SA acquises le 12 avril 2022	9 800 442
		9 800 442
Total	TOTAL	13 467 942

Dans le cadre de l'achat des actions de TRIPLE A, SIRIUS MEDIA a repris les engagements, appelés Engagements Initiaux, pris au profit des sociétés SAS BRAIN PRODUCTIONS, CAPUCINE PRODUCTION et LB PRODUCTIONS par PARK CAPITAL (les vendeurs initiaux). Ses engagements sont les suivants :

§ Compléments de prix payés aux vendeurs initiaux représentant un total de 10% des revenus (x) générés par deux films, calculés selon la formule suivante : $\{(x - 20 \text{ millions}) - 50 \text{ millions}\} \times 10\%$

§ Des garanties d'avances aux vendeurs initiaux du montant des impositions dues au titre des cessions initiales, dont l'éventuel paiement viendrait s'imputer sur les montants dus aux vendeurs initiaux tel que détaillés ci-dessus, et pour un montant total maximum de 799.999,99 euros

9.15 Impôt sur les résultats

9.15.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	2 228	19
Charge (produits) d'impôts différés	95	82
Total	2 324	101

9.15.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023
Résultat avant impôt	(2 817)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%
Charge / Produit d'impôt théorique	704
Incidence des :	
- Différences permanentes	(33)
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs	(1 131)
- Consommation de produits d'impôts sur des valeurs fiscales antérieurement non reconnues	522
- Crédit impôt	2 257
- Ecart de taux	0
- Autres	4
Charge / Produit d'impôt effectivement constaté	2 324

10 Autres informations

10.1 Information sectorielle

10.1.1 Actifs immobilisés

La répartition des actifs immobilisés par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pôle régies publicitaires mobiles	-	5
Holding	26	35
Production de films	35 467	34 358
Total	35 493	34 397

10.1.2 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pôle régies publicitaires mobiles		6 327
Holding	103	167
Production de films	14 060	9 653
Total	14 163	16 147

10.1.3 Résultat d'exploitation

La répartition du résultat d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pôle régies publicitaires mobiles	185	63
Holding	(1 814)	(8 460)
Production de films	3 538	4 066
Total	1 909	(4 331)

10.2 Information géographique

La répartition géographique des produits d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	<i>France</i>	<i>Italie</i>	<i>Allemagne</i>	<i>France</i>	<i>Italie</i>	<i>Allemagne</i>
Chiffre d'affaires	14 163			12 271	197	3 678
Production immobilisée	12 803			1 820		
Subventions d'exploitation	261			15		
Autres produits d'exploitation	1 212	189		155		
Total	28 439	189	-	14 261	197	3 678

10.3 Effectif moyen

Le groupe Sirius est composé de 15 salariés répartis entre PMSA, Triple A et Sirius Media.

10.4 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Parties liées

Les éventuelles transactions effectuées avec les parties liées sont systématiquement conclues par le Groupe aux conditions de marché et ne méritent donc pas d'être mentionnées.

10.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes au titre sur l'exercice 2023 s'élèvent à 100 k€ hors taxes.

SIRIUS MEDIA
Société anonyme
au capital de 2. 900.498, 60 €
Siège social : 29 Boulevard de Courcelles
75008 Paris
RCS Paris 447 922 972

« **La Société** »

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**

(Gestion de la Société et du groupe)

**Les résolutions que nous vous soumettons à titre extraordinaire sont présentées dans un rapport
distinct**

Exercice clos le 31 décembre 2023

TABLE DES MATIERES

Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2023	4
Examen des comptes sociaux	7
Bilan	7
Résultats économiques et financiers	7
Produit d'exploitation	7
Charges générales d'exploitation.....	7
Amortissements et dépréciations	8
Résultat brut d'exploitation	8
Coût du risque.....	8
Résultat courant avant impôts.....	8
Bénéfice net	8
Tableau des résultats financiers	9
Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	9
Proposition d'affectation du résultat.....	9
Informations sur les délais de paiement.....	9
Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier	9
Examen des comptes consolidés	10
Bilan consolidé	10
Résultats économiques et financiers	10
Produits d'exploitation consolidés.....	10
Charges générales d'exploitation consolidées	10
Amortissements consolidés	10
Coût du risque consolidé	11
Résultat courant avant impôts.....	11
Résultat net consolidé (part du Groupe).....	11
Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	11
Progrès réalisés et difficultés rencontrées / Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir de la Société et du groupe	12
Madvertise Mobile Advertising Srl/	12
Participations croisées	13
Risques et incertitudes	13
Recherche et développement	13

Informations sur le personnel et l'environnement	13
Personnel.....	13
Environnement.....	13
Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.....	14
Prise de participation	14
Prise de contrôle	14
Cession de participation.....	14
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.....	15
Modalités d'exercice de la direction générale de la Société	15
Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.....	15
Conventions réglementées	17
Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale.....	21
Liste des mandats sociaux.....	21
15.6 Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation.....	21
Situation des mandats des Commissaires aux comptes.....	22
Participations des salariés au capital.....	22
Répartition du capital	23
Rachat par la Société de ses propres actions.....	25
Informations sur le contrat de liquidité.....	25

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires afin de vous rendre compte des résultats de la société SIRIUS MEDIA (ci-après dénommée la « **Société** ») et des sociétés de son groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de cet exercice, ainsi que l'affectation du résultat de celui-ci.

Nous vous soumettons également à votre approbation certaines résolutions à titre extraordinaire qui vous seront présentées dans un rapport séparé.

Les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Commissaire aux comptes de la Société vous fera part dans ses rapports, dont lecture vous sera donnée à la suite du présent rapport, du résultat de ses investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2023

A. Analyse et évolution des affaires

La Société a racheté 51% du capital de la société Triple A actionnaire détenant 75% du capital de la société PM SA le 29 novembre 2022. Cette première étape de la stratégie du Groupe consistant à se focaliser sur le développement de ses activités dans l'industrie des médias et du divertissement et de se positionner désormais comme un acteur clé de ce secteur, se solde pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par une contribution largement positive de Triple A // PMSA au revenus du groupe Sirius Media qui consolide pour la première sur une année pleine sa dernière acquisition.

Nous vous rappelons que depuis le 20 mars 2012, les actions de la Société (code mnémorique ALMNG **désormais ALSRS**) ont été transférées du Marché Libre vers le marché NYSE Alternext (**désormais appeler EURONEXT GROWTH**) »

B. Faits marquants

Les faits marquants sur l'année 2023 pour le groupe sont les suivants :

Suivant la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 12 janvier 2023 les 1 100 000 obligations convertibles en actions (OCA) émises en février 2022 au profit d'Entrepreneur Invest ont été intégralement remboursé de manière anticipée en numéraire (signature d'un protocole transactionnel le 25 janvier 2023) pour un montant de 1.328.287,29 € (prime et intérêts compris) le 03 février 2023, date à laquelle les 1 100 000 OCA ont été annulées.

Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 28 février 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la

Société du 23 juin 2022, a décidé le 28 février 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 118 629,90 €, par la création et l'émission de 1 186 299 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 366 370,10 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210, à libérer par compensation d'une créance en compte courant détenue par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210. Au 13 mars 2023, cette opération se traduit par l'émission de 1 186 299 actions nouvelles au prix unitaire de 0.408834381 centimes d'euros, soit un montant total de 485 000 € (prime d'émission comprise), intégralement souscrites par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210 et libérées par compensation de créances. A l'issue de cette opération, le capital social de METADVERTISE s'élève à 1.978.327,10 €.

Le Conseil d'administration de SIRIUS MEDIA a autorisé le 20 mars 2023 l'émission d'un emprunt obligataire, accessible à l'ensemble du public sur la plateforme participative Equisafe Invest mardi 21 mars 2023. Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 1,00 € auront une maturité de 2 ans, seront remboursables in fine au pair et portent un taux d'intérêt annuel de 14% payable à chaque date anniversaire. Le 04 mai 2023, le Directeur Général constate que le montant de l'émission est arrêté à 5 774 322 € par souscription de 5 774 322 obligations simples d'une valeur nominale de un euros chacune.

Le Directeur Général, lors de sa décision du 03 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 633 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0, 533 centimes d'euros (soit 37 310 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.978.327,10 euros à 1.985.327, 10 euros.

Le Directeur Général, lors de sa décision du 19 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille (10 000) euros par souscription de 100 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 100 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 63 200 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.985.327, 10 euros à 1.995.327, 10 euros.

Le Directeur Général, lors de sa décision du 28 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 44 240 euros de

prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.995.327, 10 euros à 2.002.327, 10 euros.

Le 29 juin 2023, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé que la dénomination sociale de la Société sera dorénavant SIRIUS MEDIA (le code mnémonique est désormais ALSRS), et modifier également l'objet social afin de couvrir au mieux les activités de sa filiale TRIPLE A.

Le 29 juin 2023 le Conseil d'Administration de la Société, a nommé, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Simon le Reste démissionnaire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale Monsieur Clément Pacaud pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Simon le Reste, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023.

Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 30 octobre 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2023, a décidé le 15 novembre 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 898 171,50€, par la création et l'émission de 8 981 715 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 4 688 455,23 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de la société FINANCIERE NEMAPP INC, et de Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983.

Au 30 novembre 2023, cette opération se traduit par l'émission de 8 981 715 actions nouvelles au prix unitaire de 0.622 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,522 centimes d'euros (soit 4 688 455,23 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 2.002.327, 10 euros à 2.900.498,60 euros.

Le 28 décembre 2023 le Conseil d'Administration a autorisé le soutien financier de deux de ses actionnaires de référence à savoir M. Robert C. Koopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983 et la société NEMAPP afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société et de ses filiales les sociétés TRIPLE A et PM SA, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, de profiter d'une ressource de financement par la mise en place de convention d'avance en compte courant d'actionnaire. Ces deux conventions d'avance en compte courant pour un montant pouvant atteindre deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros chacune portant intérêt à un taux annuel de 8 % ont été signés le 02 février 2024.

Fin décembre 2023 la liquidation de la société Madvertise Mobile Advertising S.r.l a été prononcée.

C. Evolution du titre sur le marché EURONEXT GROWTH

Au 29 décembre 2023, le cours de l'action était de 0,764 euros, en hausse par rapport au 2 janvier 2023 (0,603 euros).

D. Gouvernance

Le 29 juin 2023 le Conseil d'Administration de la Société, a nommé, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Simon le Reste administrateur démissionnaire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale Monsieur Clément Pacaud en qualité d'administrateur.

Examen des comptes sociaux

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation sont présentés dans les documents mis à votre disposition et dans le rapport de vos Commissaires aux comptes. Ces comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux présentent certains points intéressants qui seront décrits plus en détail ci-après.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 36.292.943 euros pour l'exercice considéré, à euros, contre 42.693.371 euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à - 669 997 euros, contre -2 455 956 euros au titre de l'exercice précédent.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 2.900.499 euros, contre 1.859.697 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats économiques et financiers

Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation s'élève à 164.968 euros (contre 340 702 euros l'exercice précédent) lié notamment à une refacturation de personnel mis à disposition de la société Azerion dans le cadre du plan de cession de nos filiales en 2022.

Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation représentent 1.928.979 euros en 2023 (contre 8.850.694 euros en 2022), soit une baisse de 78%.

<i>En euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes	4 575	5 107
Dotations aux amortissements / provisions	25 965	118 860
Autres achats et versements externes	1 277 963	8 265 571
Salaires et traitements	448 916	299 796
Charges sociales	120 575	114 509
Autres charges diverses d'exploitation	50 986	46 853
Total	1.928.979	8.850.694

Les charges achats et versements externes s'élèvent à 1.277.963 € en 2023 contre 8.265.571 € en 2022 soit une baisse de 84%

Par ailleurs, les frais de personnel sont en hausse de 49 % pour des effectifs de 2 collaborateurs en moyenne en 2023 lié au règlement d'indemnités transactionnelles en 2023 et par conséquent non récurrente. L'effectif 2024 sera grandement réduit.

La Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Amortissements et dépréciations

La dotation aux comptes d'amortissements et aux dépréciations des immobilisations est en baisse en 2023 pour s'établir à une charge de 766 euros, contre une charge de 69.802 euros pour l'exercice précédent.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est en augmentation par rapport à 2022. Il s'élève à (1.764.011) euros, contre un montant de (8.509.991) euros l'exercice précédent.

Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts est de (3.455.597) euros au titre de 2023, contre (9.520.011) euros au titre de l'exercice précédent.

Bénéfice net

Le résultat net social s'élève à (4.387.749) euros, contre (4.683.959) euros pour l'exercice précédent.

Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 0).

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application des dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses de cette nature.

Proposition d'affectation du résultat

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte 4.387.749 Euros, de la manière suivante :

- Sur le compte « report à nouveau débiteur »

Informations sur les délais de paiement

La société n'est pas en mesure d'établir les informations sur les délais de paiement.

Le Commissaire aux comptes vous présentera, dans son rapport sur les comptes annuels, ses observations sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les comptes annuels.

Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'un prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier a été consenti par la Société et autorisé par le conseil d'administration de la Société le 07 octobre 2022, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le montant du compte courant de la société Park Capital auprès de Sirius Media s'élève à 870.665 euro au 31 décembre 2023 et ne porte pas d'intérêt.

Au 31.12.2023 la Sirius media a consenti un compte courant d'actionnaire d'un montant de 190.000 euros au profit de sa filiale Triple A portant 8,25% d'intérêt annuel.

Examen des comptes consolidés

Le groupe réalise sa onzième consolidation au 31 décembre 2023.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève, pour l'exercice considéré, à 90.474.513 euros, contre 92.824.698 euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires compris) s'élèvent à 11.235.000 euros, contre 5.533.000 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats économiques et financiers

Les résultats 2023 sont comparés aux comptes 2022.

Produits d'exploitation consolidés

Le produit d'exploitation consolidé s'élève à 29.467.000 euros contre 18.002.000 euros pour les comptes de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 64 %.

Charges générales d'exploitation consolidées

Les charges générales d'exploitation consolidées sont de 14.440.000 € en 2023 contre 16.918.000 euros en 2022 soit une baisse de 15%.

	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes	132.000	49.000
Achats consommés	6.096.000	5.412.000
Autres charges d'exploitation	4.862.000	9.170.000
Total	11.090.000	14.631.000

Les charges de personnel s'élèvent à 3.350.000 euros en 2023 contre 2.287.000 euros en 2022.

Amortissements consolidés

La dotation aux comptes d'amortissement et aux provisions est en hausse en 2023 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 11.253.000 euros en 2023, contre 5.301.000 euros en 2022.

L'excédent brut d'exploitation (EBE)

L'EBE consolidé s'élève à 15.249.000 euros au 31/12/2023 contre un montant de 1.106.000 euros l'exercice précédent.

Résultat brut d'exploitation consolidé

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'élève à 4.149.000 euros contre un montant de (4.314.000) euros l'exercice précédent.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat courant des entreprises intégrées est une perte de (493.000) euros, contre environ 4.522.000 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultat net consolidé (part du Groupe) après retraitement des intérêts minoritaires

Après impôt sur les sociétés, le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à un montant d'environ (2.861.000) euros contre environ (1.408.000) euros pour l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

FINANCIERS

Il est par ailleurs précisé qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport :

- Le 08 mars 2024 le Conseil d'administration faisant usage de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, a décidé le principe d'une émission de 20 000 obligations convertibles en actions (OCA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société d'Atlas Special Opportunities II ou de toute filiale de cette société. Ces OCA, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, portent intérêt de 8 % par an, avec une maturité de 12 mois, ont été entièrement souscrites à un prix égal à leur valeur nominale représentant un montant total de 2.000.000 d'euros. En avril 2024 la Société a donc conclu avec Atlas Special Opportunities II, un contrat d'émission en vue de la mise en place d'un financement obligataire par émission de 20.000 OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune représentant un montant d'emprunt obligataire de 2.000.000 d'euros.
- Le 14 mars 2024, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé l'acquisition par la Société **(i)** de 654.840 actions ordinaires intégralement libérées représentant 51% du capital social et des droits de vote d'OONA (les « *Actions Cédées* ») et **(ii)** d'une créance en compte courant d'un montant total de 250.000 euros (la « *Créance Cédée* ») (ensemble, l'« *Acquisition OONA* ») entre la Société, le Cédant et Monsieur Steeve Attali le Cessionnaire) au prix global de cession des Actions Cédées et de la Créance Cédée de 1.525.000 € déterminé sur la base des comptes annuels d'OONA au 31 décembre 2023 selon un mécanisme dit de « locked box » et sous conditions suspensives :
 - absence de résiliation des Contrats Significatifs et renonciation à l'exigibilité anticipée des Contrats de Prêts ;
 - cession préalable de la Créance Cédée par Monsieur Jérôme Roussillon au Cédant ;
 - transfert de certaines marques à la Société ; et
 - absence de cessation des fonctions de Personnes Clés jusqu'à la Date de Réalisation (au plus tard le 30 avril 2024).

Le 14 février 2024 la Société a conclu avec sa filiale la société TRIPLE A une convention d'avance en compte courant pour un montant de 3.480.000 d'euros portant intérêts au taux annuel de 8.25 %

Les versements sont intervenus selon l'échéancier suivant :

Date de Mise à Disposition	Montant (en euros)
21 décembre 2023	140.000
29 décembre 2023	50.000
2 janvier 2024	550.000
8 janvier 2024	50.000
17 janvier 2024	190.000
24 janvier 2024	200.000
31 janvier 2024	50.000
1 ^{er} février 2024	50.000
5 février 2024	200.000
19 février 2024	70.000
27 février 2024	65.000
5 mars 2024	135.000
22 mars 2024	500.000
25 mars 2024	1.000.000
5 avril 2024	50.000
10 avril 2024	50.000
18 avril 2024	65.000
26 avril 2024	65.000
Total	3.480.000

Dans le cadre de son développement le groupe continue à soutenir ses filiales en particulier Triple A / PMSA dont l'activité devrait se développer, suite au lancement de son film « Zak et Wowo, la Légende de Lendarys », il est à noter que le financement du film a nécessité à la fois le recours à des partenaires de co-production mais aussi du cash interne. Les accords de distribution avec les chaînes de télévisions, plateforme et aux pays sont toujours en cours de négociation, et devraient avoir un impact positif sur la trésorerie du groupe. Le développement du second film d'animation, « Urban Jungle » continue selon le planning initial, et des accords de distribution sont en cours de négociation, la société ayant opté pour une gestion du projet différent, anticipant beaucoup plus en amont la distribution mais aussi le développement du merchandising des produits.

Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan

Madvertise Mobile Advertising Srl

Les titres de MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.r.l. (MADVERTISE ITALY) ont été sorties des comptes suite à la liquidation de cette dernière fin décembre 2023.

Participations croisées

Les sociétés contrôlées par la Société ne détiennent aucune participation dans la Société.

Risques et incertitudes

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités de la Société.

Risques financiers

- Risques de liquidité et besoin de financement complémentaire

Comme toute entreprise, SIRIUS MEDIA peut potentiellement être soumis à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le groupe dispose :

- plan de réduction des coûts opérationnels, qui permet à la société d'opérer de manière optimale,
- de convention de trésorerie permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres,
- la prise de participation de Monsieur Robert Koople au sein du groupe permet aussi à l'entreprise de bénéficier d'un actionnaire de référence à long terme avec des moyens d'investissement significatifs.

Environnement

Eu égard à la nature des activités et à l'organisation de la Société, ces informations ne paraissent pas pertinentes

Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, nouvellement autorisée, ou renouvelée par tacite reconduction au cours de l'exercice 2023 et qui se sont poursuivies au cours dudit exercice.

Prise de participation

NEANT

Prise de contrôle

NEANT

Cession de participation

Les titres de MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.r.l. (MADVERTISE ITALY) ont été sorties des comptes suite à la liquidation de cette dernière fin décembre 2023.

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Conformément à l'article L 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons les modalités d'exercice de la direction générale n'ont pas été modifiées depuis le dernier exercice. A titre informatif il est rappelé que votre Conseil d'administration a opté pour le Cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Par ailleurs, L'Assemblée Générale du 29 juin 2023 , a renouvelé trois administrateurs Messieurs Paul AMSELLEM, Robert KOOPLE et François ROLOFF pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025.

IL est également indiqué que les Mandats de quatre administrateurs à savoir Messieurs Gilles AUPIN, Clément PACAUD (coopté par le Conseil d'Administration le 29 juin 2023 en remplacement de Monsieur Simon Le Reste démissionnaire), Guillaume Brémond et Jean DESCAVES prennent fin à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023 à tenir cette année 2024.

Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions des Articles L 225-37-4,1° et L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe 15.1 du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de votre société est composé de sept administrateurs. Le conseil d'administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

Les mandats de chacun des sept administrateurs :

- Monsieur Paul AMSELLEM, Administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025,
- Monsieur Robert KOPPLE, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025,

- Monsieur François ROLOFF, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025,
- Monsieur Gilles AUPIN, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,
- Monsieur Clément PACAUD, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,
- Monsieur Guillaume BREMOND, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,
- Monsieur Jean DESCAVES administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,

Le conseil d'administration appelé à prendre des décisions en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice fera des propositions de renouvellement des mandats de chacun des quatre administrateurs, à savoir Messieurs Gilles AUPIN, Clément PACAUD (coopté par le Conseil d'Administration le 29 juin 2023 en remplacement de Monsieur Simon Le Reste démissionnaire), Guillaume Brémond et Jean DESCAVES, dont les mandats arrivent à expiration lors de la présente assemblée. Nous vous proposons de le renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Messieurs, Gilles AUPIN, Clément PACAUD (coopté par le Conseil d'Administration le 29 juin 2023 en remplacement de Monsieur Simon Le Reste démissionnaire), Guillaume Brémond et Jean DESCAVES dont les mandats ont expirés ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Paul AMSELLEM	Président Directeur Général	Néant	1 ^{ère} nomination : 03 février 2011 Echéance du mandat : 2025
Robert Kopple	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 26 juin 2019 Echéance du Mandat : 2025
François Roloff	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 26 juin 2019 Echéance du Mandat : 2025
Gilles AUPIN	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024
Guillaume BREMOND	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024
Clément PACAUD	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 29 juin 2023 Echéance du Mandat : 2024
Jean DESCAVES	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024

Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu :

a) Six nouvelles conventions ont donné lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce,

- -Protocole transactionnel « PPT » entre la Société et Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1er juillet 1983 a été autorisée par le Conseil d'administration de la société le 30 octobre 2023,

Personne concernée : M. Robert Kopple, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et bénéficiaire unique du Trust E.L.II PROPERTIES TRUST du 1^{er} juillet 1986.

- Convention d'avance en compte courant rémunérée entre la Société et Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1^{er} juillet 1983 a été autorisée par le Conseil d'administration de la société le 28 décembre 2023

Personne concernée : M. Robert Kopple, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et bénéficiaire unique du Trust E.L.II PROPERTIES TRUST du 1^{er} juillet 1986

- Convention d'avance en compte courant rémunérée entre la Société et la Société NEMAPP a été autorisée par le Conseil d'administration de la société le 28 décembre 2023

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

- Avenant N° 1 de la Convention de mandat de conseil entre la société SIRIUS MEDIA et la société FINANCIERE NEMAPP INC a été autorisée par le Conseil d'administration de la société le 30 octobre 2023

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

- Convention d'avance en compte courant conclue avec la société PARK CAPITAL SCP pour une somme de 315 000 euros mis à disposition de la société fin décembre 2023.

Personne concernée : la société PARK CAPITAL SCP actionnaire de la Société de plus de 10 % .

- Avenant N° 2 de la Convention de mandat de conseil entre la société SIRIUS MEDIA et la société FINANCIERE NEMAPP INC

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

- Convention verbale entre la société SIRIUS MEDIA et la société NEMAPP de janvier 2023

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société NEMAPP.

b) Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et également autorisées par le conseil d'administration en date du 30 octobre 2023 et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de mandat de conseil

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

- Contrat de prestations de services de conseil

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

c) Nous vous précisons également que la convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, entre la Société et la société PARK CAPITAL Scp a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 07 octobre 2022 s'est poursuivie sans modification au cours de l'exercice écoulé,

- contrat de prêt rémunéré entre la société SIRIUS MEDIA prêteur et la société PARK CAPITAL SCP, emprunteur

Personne concernée : la société PARK CAPITAL Scp actionnaire de plus de 10 % des droits de vote dans la Société.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Un tableau des délégations de pouvoirs et de compétence conférés par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, accordés et/ou utilisés au cours de l'exercice écoulé figure en Annexe au présent rapport.

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société durant l'exercice.

15.6 Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois.

Administrateurs	Nombre de participation au CA	Taux de participation au CA
M. Paul AMSELLEM	7	100%
M. Robert KOPPLE	7	100%
M. François ROLOFF	5	71%
M. Gilles AUPIN	7	100 %
M. Guillaume BREMOND	7	100 %
M. Simon LE RESTE	5	100 % fin de fonction le 29 juin 2023
M. Clément PACAUD	2	100 % entrée en fonction le 29 juin 2023
M. Jean DESCAVES	6	85 %

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Paul AMSELLEM. Aucune limitation statutaire et/ou formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

Situation des mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale en date du 16 septembre 2020 qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a renouvelé les mandats :

- du Cabinet Ancette & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et
- de Monsieur Jérôme Ploquin, Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Participations des salariés au capital

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2023, les salariés du Groupe ne détenaient pas directement et indirectement une participation dans le capital de la Société

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de ses filiales et qu'aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une inaccessibilité.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

IL n'a pas été octroyé ou souscrit par des salariés ou des dirigeants de la Société des options de souscription d'actions, des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	détails
BSA	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	1 126 470	Cf. détail en 18.3
Options	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	96 575	Cf. détail en 18.3
Actions gratuites	NEANT	NEANT	65 000 Attribuées (ca du 290421)	100 000 acquises définitivement 25 000 caduques de	NEANT	125 000	Cf. détail en 18.3

				plein droit			
TOTAL	NEANT	NEANT	65 000	641 181	1 348 045	1 348 045	Cf. détail en 18.3

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

Répartition du capital

18-1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est composé de 29.004.986 actions de 0,10 euro de valeur nominale. A chaque action correspond un droit de vote.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice aucun franchissement de seuil de 50 % et de 95 % n'a été déclaré à la société en 2023.

18-2 Valeurs mobilières

Des opérations ont été réalisées au cours de l'exercice 2023 par les personnes mentionnées à l'article L621-18-2 du code monétaire et financier.

M. Jean DESCAVES, administrateur, cession de 100.000 titres

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2023 figure ci-après.

✓ **BSA**

- BSA attribués au cours de l'exercice 2023 : NEANT
- BSA exercés au cours de l'exercice 2023:
 - 170 000 Bons de souscription d'actions (BSA 17/10/2018) pour un prix de souscription de 0,73 € exercés en totalité à hauteur de 100 000 BSA le 19 avril 2023 puis 70 000 BSA le 28 avril 2023
 - 70 000 Bons de souscription d'actions (BSA 31/10/2018) pour un prix de souscription de 0,63 € exercés en totalité le 03 avril 2023.

✓ **Options de souscriptions d'Actions**

- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2023 : NEANT
- Options de souscriptions exercées au cours de l'exercice 2023 : NEANT
- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2016
 - 30 000 Options de Souscription d'Actions (SO 2016) pour un prix de souscription de 0,82 €, au profit d'un salarié du groupe.

✓ **Obligations convertibles en actions**

Suivant (a) délégation de l'assemblée générale des associés de la Société du 24 juin et aux termes (b) des décisions du Conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2021 et (c) des décisions du Directeur Général de la Société en date du 25 février 2022, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant en principal de 1.100.000 euros représenté par 1.100.000 obligations convertibles en actions de la Société d'une valeur nominale de 1 euro (les « *OCA* ») régies par des modalités signées par la Société et les Porteurs d'OCA, en date du 25 février 2022. Il est toutefois précisé que suivant la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 12 janvier 2023 les 1 100 000 obligations convertibles en actions (OCA) émises en février 2022 au profit d'Entrepreneur Invest ont été intégralement remboursé de manière anticipée en numéraire (signature d'un protocole transactionnel le 25 janvier 2023) pour un montant de 1.328.287,29 € (prime et intérêts compris) le 03 février 2023, date à laquelle les 1 100 000 OCA ont été annulées.

✓ **Actions gratuites**

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2023 : NEANT

Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2023, la Société ne détenait que 781 actions consacrées à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société Louis capital Market, représentant moins de 1% du capital social.

Informations sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que les cours moyens des achats et des ventes.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 16 novembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'acquisition d'actions de la Société.

Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

- 17 682 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 1€
- 18 072 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 1,02 €

Au 31 décembre 2023, la Société détenait à travers ce contrat de liquidité 781 actions propres, évaluées à 596 € (valeur nominale de l'action de 0,10 euro) à la fin de l'exercice.

* * *

Nous vous présentons dans un rapport séparé les résolutions à adopter à titre extraordinaire que nous soumettons à votre approbation.

Les projets de résolutions qui vous sont remis reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'ensemble des résolutions présentées.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le Conseil d'administration

Annexe 0

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code de Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 229 329	1 239 329	1 859 697	1 859 697	2 900 499
Nbre des actions ordinaires existantes	12 393 292	12 393 292	18 596 972	18 596 972	29 004 986
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	727 272	727 272	727 272	1 100 000	
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	618 155	391 665	1 490 533	270 873	103 308
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	899 787-	3 562 039-	144 751	4 244 527-	6 660 808-
Impôts sur les bénéfices	214 699-	70 194-	8 811-	20 355-	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 296 334-	2 634 352-	1 028 160-	4 683 959-	4 387 749-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.06-	0.28-	0.01-	0.23-	0.23-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.19-	0.21-	0.05-	0.25-	0.15-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	5	5	5	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	290 679	256 971	266 340	299 796	448 916
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	119 250	99 079	99 763	114 509	120 575

Annexe 15.5

Administrateurs

Paul Amsellem :

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur - Président-Directeur Général
FINANCIERE NEMAPP (société de droit québécois)	CEO
Nemapp (société à responsabilité limitée)	Gérant
AMCO Invest (société par actions simplifiée)	Président
Visiomed	Administrateur

Robert Kopple:

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur
trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983	Director

Monsieur François ROLOFF

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur

Monsieur Gilles AUPIN

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur
PM SA	Administrateur et président du conseil administration
TRIPLE A (SAS)	Président

Monsieur Clément PACAUD

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur

Monsieur Guillaume BREMOND

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur
Visiomed	Administrateur et président du conseil d'administration

Monsieur Jean DESCAVES

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur
Holding 23	Président
Aubrac Investissements -	Président
Asset Market	Président

Annexe

Délégation de pouvoirs et/ou de compétences

N° résolut*	Délégations de compétences données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 JUIL 2023	Montant nominal maximum autorisé	Plafond global	Durée de la délégation	Utilisation pendant l'exercice 2023	Solde restant dispo au 31.12.23	Utilisation pendant l'exercice 2024	Solde restant dispo au 25/04/24
10	Délégation dans le cadre d'un rachat d'actions	10 % du capital social	N/A	18 mois (j.29.12.24)	Oui	Contrat de liquidité de 19 titres soit 0,001 % du capital au 31/12/23	Oui	N/A
11	Délégation d'annulation des actions rachetées dans programme rachat d'actions	10 % du capital social	N/A	18 mois (j.29.12.24)	Non	290 049,866 euros	Non	290 049,866 euros
12	Délégation pour augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions avec maintien du DPS	3 000.000 euros	3.000.000 euros (20° reso)	26 mois (j.29.08.25)	Non	3 000.000 euros	Non	3 000.000 euros
13	Délégation pour augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions avec suppression du DPS (par voie d'offre au public)	3 000.000 euros	3.000.000 euros (20° reso)	26 mois (j.29.08.25)	Non	3 000.000 euros	Non	3 000.000 euros
14	Délégation pour augmentation du capital social par une offre visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	20 % du capital social par an	3.000.000 euros (20° reso)	26 mois (j.29.08.25)	non	580 099,732euros	non	580 099,732 euros
15	Délégation pour augmentation du capital social réservée au profit de catégories de personnes avec suppression du DPS	10 000.000 euros (actions) / 36 000 000 euros (valeurs mobilières)	NA	18 mois (j.29.12.24)	Oui	9 101 828,5 euros (actions)/36 000 000 euros (valeurs mobilières)	Oui	9 101 828,5 euros (actions)/34 000 000 euros (valeurs mobilières)
16	Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des BSA 2023	15% du capital social	3.000.000 euros (20° reso)	18 mois (j.29.12.24)	Non	4 350 748 BSA 2023	Non	4 350 748 BSA 2023
17	Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	05% du capital social	NA	38 mois (j.29.10.26)	non	1 450 249 actions gratuites	Non	1 450 249 actions gratuites
18	Délégation pour augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	500.000 euros	N/A	26 mois (j.29.08.25)	Non	500.000 euros	Non	500.000 euros
19	Délégation pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du DPS	50.000 euros	N/A	26 mois (j.29.08.25)	résolution rejetée par l'AG	NA	NA	NA
20	Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 12e, 13e, 14e et 16e résolutions	3.000.000 euros / 30.000.000 actions	3.000.000 euros / 30.000.000 actions	N/A	non	3 000 000 euros	non	3 000 000 euros
21	Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des aux 12e ,13e, 14e et 16e résolutions	15% de l'émission initiale	N/A	26 mois (j.29.08.25)	Non	N/A	Non	N/A

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SIRIUS MEDIA - COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax

04 72 12 10 00

SIRIUS MEDIA

SA au capital de 2 900 498,60 euros
Siège social : 29 Boulevard de Courcelles
75008 PARIS
447 922 972 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SIRIUS MEDIA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SIRIUS MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes consolidés. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes consolidés n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Ecarts d'acquisition

Les notes « 6.2.1 et 9.1 Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités de traitement des écarts d'acquisition et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation annuel.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes consolidés, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en



cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne, le 16 Mai 2024

Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Ancette', written over the printed name and title.

1 Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Note n°
Actif immobilisé	71 417	70 321	
Immobilisations incorporelles	69 535	68 252	9.2
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	35 923	35 923	9.1
Immobilisations corporelles	1 728	1 879	9.3
Immobilisations financières	154	189	9.4
Actif circulant	19 058	22 504	
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	2 237	3 862	} 9.5
Autres créances et comptes de régularisation	5 470	10 294	
Valeurs mobilières de placement	1	3 128	
Disponibilités	11 350	5 219	
TOTAL	90 475	92 825	

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	2 027	(1 331)	
Capital	2 900	1 860	} 9.6
Primes	5 493	308	
Réserves consolidées	(3 446)	(5 155)	
Autres dont écarts de conversion	(60)	(60)	
Résultat consolidé	(2 861)	1 716	
Intérêts minoritaires	9 208	6 864	
Provisions	606	239	9.7
Dettes	78 633	87 053	
<i>Emprunts et dettes financières</i>	27 361	20 351	9.8
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 036	13 022	} 9.10
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	44 236	53 680	
TOTAL	90 475	92 825	

2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Note n°
Chiffre d'affaires	14 163	16 147	10.1.2
Autres produits d'exploitation	14 294	1 915	
Achats consommés	(10 958)	(14 583)	
Charges de personnel	(3 350)	(2 287)	
Autres charges d'exploitation	(855)	(174)	
Impôts et taxes	(132)	(49)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(11 253)	(5 301)	9.11
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 909	(4 331)	10.1.3
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 909	(4 331)	
Charges et produits financiers	(2 992)	(1 615)	9.12
Charges et produits exceptionnels	(1 734)	10 370	9.13
Impôts sur les résultats	2 324	101	9.15
Résultat courant des entités intégrées	(493)	4 523	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(493)	4 523	
Intérêts minoritaires	2 368	2 807	
Résultat net (part du groupe)	(2 861)	1 716	

3 Tableau de financement consolidé par l'analyse des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(2 861)	1 716
- Part des minoritaires :	2 368	2 807
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	11 104	4 583
- Variation des impôts différés	(95)	(82)
- Plus-values de cession	124	(10 068)
- Subventions virées au résultat	(49)	(394)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	10 591	(1 373)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	(8 398)	31 832
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 193	30 459
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(11 971)	(1 895)
Cession d'immobilisations	480	11 294
Incidence des variations de périmètre	(3)	(39 168)
Subventions d'investissement encaissées		9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(11 494)	(29 760)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	6 226	(172)
Emissions d'emprunts	5 774	1 231
Remboursements d'emprunts	(4 419)	(1 140)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 581	(81)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 721)	618
Trésorerie d'ouverture	1 084	466
Trésorerie de clôture	(637)	1 084
Incidence des variations de cours des devises	-	-



4 Variation des capitaux propres consolidés – part du groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres (part du groupe)	Capitaux propres (part minoritaires)
Situation au 31/12/2021	1 860	1 594	(5 194)	(881)	(60)	(2 682)	
Affectation du résultat			(881)	881		0	
Résultat 31.12.2022				1 716		1 716	2 607
Variations du capital de l'entreprise consolidante		(1 285)	1 113			(172)	
Acquisition Triple A							4 405
Autres			(193)			(193)	(348)
Situation au 31/12/2022	1 860	309	(5 155)	1 716	(60)	(1 331)	6 864
Affectation du résultat			1 716	(1 716)			
Résultat 31.12.2023				(2 861)		(2 861)	2 368
Variations du capital de l'entreprise consolidante	1 041	5 185				6 226	
Autres			(7)			(7)	(23)
Situation au 31/12/2023	2 900	5 494	(3 446)	(2 861)	(60)	2 027	9 208



5 Evènements significatifs de l'exercice

5.1 Faits marquants

Les principaux évènements intervenus sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- Le conseil d'administration a autorisé le remboursement anticipé de 1.100.000 OCA en numéraire en date du 12 Janvier 2023 pour un total de 1.328.287,29 €.
- Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 28 février 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 12ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 23 juin 2022, a décidé le 28 février 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 118 629,90€, par la création et l'émission de 1 186 299 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 366 370,10€

Au 13 mars 2023, cette opération se traduit par l'émission de 1 186 299 actions nouvelles au prix unitaire de 0.408834381 centimes d'euros , soit un montant total de 485 000€ (prime d'émission comprise). A l'issue de cette opération, le capital social de METADVERTISE s'élève à 1.978.327,10€.

- Le Conseil d'administration de Metadvertise a autorisé le 20 mars 2023 l'émission d'un emprunt obligataire, accessible à l'ensemble du public sur la plateforme participative Equisafe Invest dès ce mardi 21 mars 2023. Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 1,00 € auront une maturité de 2 ans, seront remboursables in fine au pair et portent un taux d'intérêt annuel de 14% payable à chaque date anniversaire. Le montant minimal de l'émission sera de 3 M€. La période de souscription s'étendra du 21 mars 2023 au 21 avril 2023 avec possibilité de la prolonger d'un mois. Un montant brut de 5,8 M€ a été levé par la société.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 03 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0,633 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0, 533 centimes d'euros (soit 37 310 euros de prime d'émission au total)et portant le capital social de la société de 1.978.327,10 euros à 1.985.327, 10 euros.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 19 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille (10 000) euros par souscription de 100 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 100 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes

d'euros (soit 63 200 euros de prime d'émission au total)et portant le capital social de la société de 1.985.327, 10 euros à 1.995.327,10 euro.

- Le Directeur Général, lors de sa décision du 28 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018,a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 44 240 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.995.327,10 euros à 2.002.327,10 euros.
- Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 30 octobre 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2023, a décidé le 15 novembre 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 898 171,50€, par la création et l'émission de 8 981 715 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 4 688 455,23 €.

Au 30 novembre 2023, cette opération se traduit par l'émission de 8 981 715 actions nouvelles au prix unitaire de 0.622 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,522 centimes d'euros (soit 4 688 455,23 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 2.002.327,10 euros à 2.900.498,60 euros

- Le 28 décembre 2023 le Conseil d'Administration a autorisé le soutien financier de deux de ses actionnaires de référence à savoir M. Robert C.Koople à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983 et la société NEMAPP afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société et de ses filiales les sociétés TRIPLE A et PM SA, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, de profiter d'une ressource de financement par la mise en place de convention d'avance en compte courant d'actionnaire. Ces deux conventions d'avance en compte courant pour un montant pouvant atteindre deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros chacune portant intérêt à un taux annuel de 8% ont été signé le 02 février 2024
- Fin décembre 2023, la liquidation de la société Madvertise Moblie Advertising S.r.l a été prononcée



5.2 Evènements postérieurs à la clôture

Les principaux évènements intervenus sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- Le 08 mars 2024 le Conseil d'administration faisant usage de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, a décidé le principe d'une émission de 20 000 obligations convertibles en actions (OCA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société d'Atlas Special Opportunities II ou de toute filiale de cette société. Ces OCA, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, portent intérêt de 8 % par an, avec une maturité de 12 mois, ont été entièrement souscrites à un prix égal à leur valeur nominale représentant un montant total de 2.000.000 d'euros. La Société a donc conclu avec Atlas Special Opportunities II, un contrat d'émission en vue de la mise en place d'un financement obligataire par émission de 20.000 OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune représentant un montant d'emprunt obligataire de 2.000.000 d'euros.
- Le 14 mars 2024, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé l'acquisition de 654.840 actions ordinaires intégralement libérées représentant 51% du capital social et des droits de vote d'OONA au prix global de 1.525.000 € déterminé sur la base des comptes annuels d'OONA au 31 décembre 2023.
- La Société a conclu avec sa filiale la société TRIPLE A une convention d'avance en compte courant pour un montant de 1.480.000 d'euros portant intérêts au taux annuel de 8.25 %.





6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Note préalable :

Sauf mention contraire, l'ensemble des données chiffrées de ces notes annexes est exprimé en milliers d'euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des entités du Groupe.

SIRIUS MEDIA n'atteint pas les seuils légaux minimaux devant conduire à une obligation de consolider. Cette publication optionnelle est donc destinée à faciliter sa communication.

6.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe SIRIUS MEDIA sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

6.2 Modalités de consolidation

La note 7 liste l'ensemble des entités consolidées par la société mère SIRIUS MEDIA (29 boulevard de Courcelles 75008 Paris) et les méthodes y afférent.

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère SIRIUS MEDIA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles SIRIUS MEDIA a une influence notable sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée à partir du moment où le Groupe détient au moins 20% du capital.

6.2.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise ou d'une variation de participation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif. Conformément à la réglementation ANC 2020-01, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement





cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) identifiée par le groupe correspond à la notion d'entité juridique. Parfaitement en adéquation avec la structure opérationnelle, les entités ont été acquises ou créées au fur et à mesure du développement du groupe et des opérations de croissance externe. Le goodwill est donc affecté à la société, qui représente les UGT du groupe.

Ainsi, les écarts d'acquisition positifs inscrits à l'actif immobilisé à compter du 1er janvier 2016 ne seront plus systématiquement amortis notamment en l'absence de limite prévisible de leur durée d'utilisation.

Concernant les écarts d'acquisition antérieurs au 1er janvier 2016, le groupe a retenu la possibilité de maintenir l'amortissement sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée. Compte tenu des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors des acquisitions, cette durée avait été estimée à 7 ans et appliquée à l'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés.

La valeur des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Au 31 Décembre 2023, l'étude des indices économiques et financiers n'a pas montré que les écarts d'acquisition ont perdu de leur valeur. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.

Concernant les écarts d'acquisition négatifs, la société a appliqué les dispositions prévues par la norme CRC 2020-01 et a donc amorti ces derniers selon la même politique, soit sur 7 ans.

6.2.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis à partir des états financiers de chacune des entités arrêtées au 31 décembre d'une durée de 12 mois.

6.2.3 Méthode de conversion des opérations en devises

Conformément à la réglementation ANC 2020-01, les écarts de conversion des créances et des dettes libellées en devises doivent désormais être comptabilisés en tant qu'écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés, conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe SIRIUS MEDIA sont les suivants :

6.3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe. Les résultats définitifs pourront, le cas échéant, diverger de ces estimations.

6.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- aux frais de développement de logiciels à usage interne. Ils sont amortis en linéaire sur une durée de





deux ans pour le front office et trois ans pour le back office ;

- aux coûts de production de films télévisuels et documentaires. Ils sont portés à l'actif du bilan par le biais du compte de production immobilisée. L'ensemble des coûts de production des fictions et documentaires produits est financé par les moyens décrits ci-après :
 - Des avances en coproductions
 - Des cessions de droit de diffusion
 - Des subventions du Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)
 - Des subventions européennes

Les coproductions

La coproduction est un financement externe qui permet au coproducteur de posséder une part divise et indivise du négatif du film.

Ce financement vient se déduire du prix de revient du film. Cette déduction ne peut s'effectuer qu'après que l'entreprise ait obtenu le « P.A.D. » (prêt à diffuser) ou en la présence du certificat de livraison.

Les droits de diffusion :

Ils correspondent au prix versé par les diffuseurs pour permettre la diffusion du film. Ces cessions se matérialisent par une comptabilisation au compte de résultat et vont permettre de définir les recettes nettes affectables à l'amortissement fiscal du film.

Les subventions du CNC

Ces aides sont accordées aux producteurs afin de permettre un financement complémentaire des films mis en production. Ces aides sont générées par la diffusion du film sur les chaînes. La subvention du CNC est affectée en totalité à l'amortissement du film.

Amortissement des téléfilms :

Le groupe applique les méthodes préconisées par le nouveau règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifiée par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 concernant les règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. La méthode retenue décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des catalogues correspondants. Cette méthode prend en compte l'importance des recettes primaires et le rapport observé entre les recettes primaires et les recettes secondaires.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément provisoire a été obtenu.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générée par le catalogue. Ces flux futurs de trésorerie générés sont établis sur la base des prévisions de recettes (dont la réalisation présente





un caractère aléatoire) estimées par la direction.

Séries et films de fictions :

Amortissement à 100 % de la subvention CNC à la livraison et amortissement de la valeur brute du programme retraitée de la subvention à 25% à la livraison, le solde étant amorti linéairement sur 3 ans ; Le nouveau règlement des actifs offre l'opportunité de continuer à amortir les immobilisations fiscalement sur la durée d'usage. Pour ce faire, un amortissement dérogatoire est constaté pour la différence entre :

- la dotation calculée en fonction de durée d'usage,
- et la dotation calculée en fonction de la durée réelle.

La valeur d'utilité du catalogue est déterminé sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés et des prévisions de ventes futures associés à ces actifs, ceux-ci étant déterminés par le management. Le cas échéant, les films sont dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces derniers.

Provisions - Dépréciations :

La nouvelle réglementation sur les actifs peut permettre la constitution d'une nouvelle provision égale à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal. Cette provision est une provision déductible.

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

6.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériels techniques et audiovisuel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transports	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

6.3.4 Contrats de location-financement

Conformément à la réglementation ANC 2020-01, les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et assimilés sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur





d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

6.3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des cautions et dépôts de garantie.

6.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leurs valeurs nominales.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voies de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du cours de clôture.

6.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires, selon la méthode Premier Entré, Premier Sorti.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Le groupe a souscrit à un contrat de liquidité le 03 avril 2012. En application du Règlement CRC 2020-01, le traitement des titres d'autocontrôle dépend de leur classement comptable. Figurant en valeurs mobilières de placements dans les comptes individuels, ils sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés.

6.3.8 Provisions

D'une façon générale, le groupe enregistre des provisions pour risques et charges, dans les cas d'obligation légale ou implicite vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé qui entrainerait probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'analyse que le management du groupe a pu faire sur ce poste n'a pas conduit à la mise en évidence d'une telle obligation.

Par ailleurs, l'étude des différents litiges en cours n'a pas conduit au besoin de constituer des provisions pour risques.

6.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés selon le principe d'importance relative : ancienneté moyenne faible et moyenne d'âge peu élevée.





6.3.10 Impôts sur les résultats

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas de résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

6.3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges correspondantes

Les prestations de services du Groupe sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque celles-ci sont réalisées.

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à moyen et long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. La totalité des revenus n'est pas comptabilisée lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.3.13 Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions aux clôtures respectives.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net (part du Groupe) en euros	(2 860 889)	1 716 200
Nombre d'actions en circulation	29 004 986	18 596 972
Total	(0,099)	0,092





Il est à noter que le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation aux clôtures respectives augmenté des options en cours de validité. Cependant, lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.



7 Périmètre de consolidation

7.1 Activité

Le Groupe SIRIUS MEDIA via sa filiale Triple A/PMSA est spécialisé dans la production audiovisuelle en France et en Europe.

Les informations par activité sont présentées en note 10.

7.2 Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités	Numéro d'identité	Siège social	Méthode de consolidation 2023	Méthode de consolidation 2022	% Contrôle 2023	% Contrôle 2022	% Intérêt 2023	% Intérêt 2022
Sirius SA	447922972	29 Boulevard de Courcelles 75008 Paris	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100%	100%
Madvertise Mobile Advertising (Italie)	07540080962	Via Savona 97 int S.3.3 20144 Milan	-	Intégration globale	-	100%	-	100%
Triple A	883583403	259 rue Saint Honoré 75001 Paris	Intégration globale	Intégration globale	51%	51%	51%	51%
PM SA	388405086	29 Boulevard de Courcelles 75008 Paris	Intégration globale	Intégration globale	70%	70%	35.7%	35.7%
Toutes ces choses SAS	885178632	259 rue Saint Honoré 75001 Paris	Intégration globale	Intégration globale	50%	50%	25.5%	25.5%



8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est, par nature, susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

8.2 Variations de périmètre

La société Madvertise Mobile Advertising (Italie) ne fait plus partie du périmètre de consolidation du fait de sa liquidation sur le second semestre 2023.

9 Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

9.1 Ecart d'acquisition

Le détail des écarts d'acquisition est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Valeurs brutes					
Madvertise Italie	66	(66)			-
Sirius Media (ex Mobile network group)	765				765
Triple A	35 923				35 923
Total	36 754	(66)	-	-	36 689
Amortissements					
Madvertise Italie	(66)	66			-
Sirius Media (ex Mobile network group)	(765)				(765)
Triple A	-				-
Total	(831)	66	-	-	(765)
Valeurs nettes					
Madvertise Italie	-	-	-		-
Sirius Media (ex Mobile network group)	(0)	-	-		(0)
Triple A	35 923	-	-		35 923
Total	35 923	-	-	-	35 923

9.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes						
Frais de développement	196	-	-	(196)	-	-
Concessions, brevets, licences	1 902	(6)	-	(1 814)	-	82
Autres immobilisations incorporelles	222 899	-	11 950	(914)	4 186	238 121
Avances et acomptes versés	12 578	-	-	-	(4 124)	8 453
Ecarts d'acquisition	36 754	(66)	-	-	-	36 689
Total	274 330	(72)	11 950	(2 924)	62	283 346
Amortissements et provisions						
Frais de développement	(196)	-	-	196	-	-
Concessions, brevets, licences	(1 899)	6	(0)	1 814	(4)	(82)
Autres immobilisations incorporelles	(203 151)	-	(10 217)	475	(69)	(212 963)
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition	(831)	66	-	-	-	(765)
Total	(206 077)	72	(10 217)	2 485	(73)	(213 810)
Valeurs nettes						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	4	-	(0)	-	(4)	-
Autres immobilisations incorporelles	19 748	-	1 732	(438)	4 117	25 159
Avances et acomptes versés	12 578	-	-	-	(4 124)	8 453
Ecarts d'acquisition	35 923	-	-	-	-	35 923
Total	68 252	-	1 732	(438)	(11)	69 535

9.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des matériels de bureau et outils informatiques en propre et en crédit-bail.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes						
Installations techniques, mat. & out.	8	-	-	-	-	8
Autres immobilisations corporelles	961	(7)	4	(43)	-	914
Autres immo. corp. en crédit-bail	1 575	-	422	-	-	1 997
Immobilisations corporelles en cours	-	-	18	-	-	18
Total	2 543	(7)	444	(43)	-	2 936
Amortissements et provisions						
Installations techniques, mat. & out.	(8)	-	(0)	-	-	(8)
Autres immobilisations corporelles	(619)	7	(117)	43	(1)	(686)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(38)	-	(477)	-	-	(515)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Total	(664)	7	(594)	43	(1)	(1 209)
Valeurs nettes						
Installations techniques, mat. & out.	0	-	(0)	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	342	-	(113)	(1)	(1)	228
Autres immo. corp. en crédit-bail	1 537	-	(55)	-	-	1 482
Immobilisations corporelles en cours	-	-	18	-	-	18
Total	1 879	-	(150)	(1)	(1)	1 728

9.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes						
Titres de participations	26	-	-	-	-	26
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	164	-	-	(35)	-	129
Total	189	-	-	(35)	-	154
Provisions pour dépréciation						
Titres de participations	(0)	-	-	-	-	(0)
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total	(0)	-	-	-	-	(0)
Valeurs nettes						
Titres de participations	26	-	-	-	-	26
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	164	-	-	(35)	-	129
Total	189	-	-	(35)	-	154

9.5 Ventilation des créances et des dépréciations par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an
Avances et acomptes versés	186	27	27
Clients et comptes rattachés	3 886	2 387	2 387
Comptes-courants débiteurs	(0)	10	10
Créances sociales	8	8	8
Créances fiscales	1 350	1 230	1 230
Débiteurs divers	3 532	1 322	1 322
Ecart de conversion actif	0	0	0
Charges constatées d'avance	466	437	437
Impôt différé actif Conso	19	49	49
Créances fiscales IS	4 734	2 386	2 386
Total	14 182	7 856	7 856



Les dépréciations relatives à ces créances sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	24	150	(7)	(17)	150
Total	24	150	(7)	(17)	150

9.6 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social se compose de 29 004 986 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro.

9.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour autres risques et charges	82	463	(82)	-	463
Provisions pour impôts différés passifs	156	-	-	(12)	144
Total	239	463	(82)	(12)	606

9.8 Emprunt et dettes financières

La société SIRIUS MEDIA a remboursé l'intégralité des obligations convertibles souscrites auprès d'Entrepreneur Invest en février 2023 pour la somme totale prime de non conversion incluses de 1 328 287,29 euros, ainsi les 1 100 000 OCA ont été annulées.

La société SIRIUS MEDIA a souscrit le 31/10/2017 à un prêt innovation auprès de la BPI de 500K€ d'une durée de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 4.89% payés trimestriellement, son remboursement se poursuit.

La société SIRIUS MEDIA a souscrit un emprunt obligataire au travers de la plateforme Equisafe pour un montant de 5,8M€, d'une durée de 2 ans, au taux de 14%.

La ventilation des emprunts par échéance est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	1 100	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 293	5 727	3 359	2 368	-
Intérêts courus non échus	50	558	558	-	-
Autres emprunts obligataires	3 108	7 605	-	7 605	-
Concours bancaires courants	7 263	11 988	11 988	-	-
Dettes de crédit-bail	1 537	1 482	468	1 014	-
Total emprunts et dettes financières	20 351	27 361	16 374	10 987	



La ventilation des emprunts par nature de taux se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Taux Fixe	Taux Variable
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 727	5 727	
Intérêts courus non échus	558	558	
Autres emprunts obligataires	7 605	7 605	-
Concours bancaires courants	11 988	11 988	
Dettes de crédit-bail	1 482	1 482	
Total emprunts et dettes financières	27 361	27 361	-

Les principales variations des emprunts sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation	31/12/2023
Emprunts obligataires	1 100	-	(1 100)		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 293	-	(1 566)		5 727
Intérêts courus non échus	50			508	558
Autres emprunts obligataires	3 108	5 774	(1 277)		7 605
Concours bancaires courants	7 263		-	4 725	11 988
Dettes de crédit-bail	1 537	422	(477)		1 482
Total	20 351	6 196	(4 419)	5 233	27 361

9.9 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2023, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

Impôt différé actif (en milliers d'euros)	31/12/2022	Impact Réserve	Impact Résultat	Variations de périmètre	31/12/2023
Créances IDA sur frais sur titres	28			(19)	9
Location Financement	403		(14)		389
Activation des déficits reportables	42			-	42
Compensation IDA / IDP	(454)		44	19	(391)
Total	19	-	30	-	49

Impôt différé passif (en milliers d'euros)	31/12/2022	Impact Réserve	Impact Résultat	Variations de périmètre	31/12/2023
Provisions réglementées	15		(13)		2
Elimination provisions internes	82		(82)		-
Location-financement	403		(14)		389
Subventions	156	(12)			144
Compensation IDA / IDP	(454)		44	19	(391)
Total	202	(12)	(65)	19	144

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés actif	49	19
Impôts différés passif	(144)	(202)
Impact réserves	12	0
Impact résultat	95	82

9.10 Autres passifs à court terme

Le tableau ci-après détaille les autres passifs à court terme.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1-5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 015	7 029	7 029	
Fournisseurs d'immobilisations	8	8	8	
Dettes fiscales et sociales	2 882	1 318	1 318	
Dettes diverses	49 270	41 490	41 490	
Produits Constatés d'avance	1 483	1 428	1 428	
Impôt différé passif Conso	46			
Total autres passifs à court terme	66 702	51 272	51 272	-

Le montant des dettes diverses (41 490 K€) comprend 29 241K€ de Dettes suite à l'acquisition de triple A.

9.11 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations	156	
Reprises de provisions	15	75
Total reprises d'amortissements et de provisions	171	75
Dotations aux amortissements d'exploitation	10 334	5 335
Dotations aux provisions d'exploitation	1 090	41
Total dotations aux amortissements et aux provisions	11 424	5 376

9.12 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
Produits des Aut. Immos. Financières	181	-
Revenus des autres créances et VMP	57	-
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	1 355	836
Autres produits financiers	-	16
Total	1 593	853
Charges financières		
Intérêts et Charges financières	(1 669)	(234)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	-	(1 384)
Autres charges financières	(2 915)	(851)
Total	(4 585)	(2 469)
Résultat financier	(2 992)	(1 617)

Les charges financières comprennent principalement aux moins-values sur les cessions d'actions
 Les produits financiers correspondent à la reprise de la provision sur dépréciations de VMP.

9.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	445	11 288
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	445	(0)
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	0
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier	-	11 288
Autres produits exceptionnels	49	394
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Total	498	11 683
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 083)	(94)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(569)	(1 219)
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel et corporel	(115)	(2)
- Sur cession de titres consolidés	(453)	(1 975)
Autres charges exceptionnelles	(511)	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(69)	-
Total	(2 232)	(1 313)
Résultat exceptionnel	(1 734)	10 370

9.14 Engagements hors-bilan

Engagements donnés		31/12/2023
PM SA	Catalogue : emprunt obligataire SOLUTIONS FIDUCIE	750 000
Total	TOTAL	750 000

Engagements reçus		31/12/2023
PM SA	PGE HSBC	225 000
	PGE RMM	1 440 000
	PGE BNP	1 102 500
	PGE PALATINE	900 000
		3 667 500
TRIPLE A	La société PARK Capital, actionnaire à hauteur de 49% de la Société, s'est engagée au paiement de actions PM SA acquises le 12 avril 2022	9 800 442
		9 800 442
Total	TOTAL	13 467 942

Dans le cadre de l'achat des actions de TRIPLE A, SIRIUS MEDIA a repris les engagements, appelés Engagements Initiaux, pris au profit des sociétés SAS BRAIN PRODUCTIONS, CAPUCINE PRODUCTION et LB PRODUCTIONS par PARK CAPITAL (les vendeurs initiaux). Ses engagements sont les suivants :

§ Compléments de prix payés aux vendeurs initiaux représentant un total de 10% des revenus (x) générés par deux films, calculés selon la formule suivante : $\{(x - 20 \text{ millions}) - 50 \text{ millions}\} \times 10\%$

§ Des garanties d'avances aux vendeurs initiaux du montant des impositions dues au titre des cessions initiales, dont l'éventuel paiement viendrait s'imputer sur les montants dus aux vendeurs initiaux tel que détaillés ci-dessus, et pour un montant total maximum de 799.999,99 euros

9.15 Impôt sur les résultats

9.15.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	2 228	19
Charge (produits) d'impôts différés	95	82
Total	2 324	101



9.15.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023
Résultat avant impôt	(2 817)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%
Charge / Produit d'impôt théorique	704
Incidence des :	
- Différences permanentes	(33)
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs	(1 131)
- Consommation de produits d'impôts sur des valeurs fiscales antérieurement non reconnues	522
- Crédit impôt	2 257
- Ecart de taux	0
- Autres	4
Charge / Produit d'impôt effectivement constaté	2 324

10 Autres informations

10.1 Information sectorielle

10.1.1 Actifs immobilisés

La répartition des actifs immobilisés par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pôle régies publicitaires mobiles	-	5
Holding	26	35
Production de films	35 467	34 358
Total	35 493	34 397

10.1.2 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pôle régies publicitaires mobiles		6 327
Holding	103	167
Production de films	14 060	9 653
Total	14 163	16 147

10.1.3 Résultat d'exploitation

La répartition du résultat d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pôle régies publicitaires mobiles	185	63
Holding	(1 814)	(8 460)
Production de films	3 538	4 066
Total	1 909	(4 331)



10.2 Information géographique

La répartition géographique des produits d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	France	Italie	Allemagne	France	Italie	Allemagne
Chiffre d'affaires	14 163			12 271	197	3 678
Production immobilisée	12 803			1 820		
Subventions d'exploitation	261			15		
Autres produits d'exploitation	1 212	189		155		
Total	28 439	189	-	14 261	197	3 678

10.3 Effectif moyen

Le groupe Sirius est composé de 15 salariés répartis entre PMSA, Triple A et Sirius Media.

10.4 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Parties liées

Les éventuelles transactions effectuées avec les parties liées sont systématiquement conclues par le Groupe aux conditions de marché et ne méritent donc pas d'être mentionnées.

10.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes au titre sur l'exercice 2023 s'élèvent à 100 k€ hors taxes.

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SIRIUS MEDIA

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SIRIUS MEDIA

SA au capital de 2 900 498,60 euros
Siège social : 29 Boulevard de Courcelles
75008 PARIS
447 922 972 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SIRIUS MEDIA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIRIUS MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Titres de participations

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à la dépréciation des titres de participation.



Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant



d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 16 Mai 2024

Pierre-Jérôme ANCEITE
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires				0	0	100.00	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles				0	0	100.00	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	2 654	1 255	1 399	2 739	1 340	48.94	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	35 985 950		35 985 950	36 045 159	59 209	0.16		
Créances rattachées à des participations	190 339		190 339		190 339			
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	25 000		25 000	25 000				
Total II	36 203 943	1 255	36 202 688	36 072 898	129 790	0.36		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	30 200	25 199	5 002	65 147	60 145	92.32	
	Autres créances	59 515		59 515	3 095 299	3 035 784	98.08	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	1 273		1 273	3 127 918	3 126 645	99.96		
Disponibilités	19 555		19 555	326 869	307 314	94.02		
Charges constatées d'avance (3)	4 910		4 910	5 240	329	6.29		
Total III	115 454	25 199	90 255	6 620 473	6 530 218	98.64		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	36 319 396	26 454	36 292 943	42 693 371	6 400 428	14.99		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

CABINET ROUGERON DAVIDAN



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 900 499)	2 900 499		1 859 697		1 040 801	55.97
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 493 423		308 497		5 184 925	NS
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	4 683 959		0		4 683 959	NS	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 387 749		4 683 959		296 209	6.32	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	7 789		59 808		52 019	86.98	
Total I	669 997		2 455 956		1 785 959	72.72	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges			73 891		73 891	100.00
Total III				73 891	73 891	100.00	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles			1 100 000		1 100 000	100.00
	Autres emprunts obligataires	5 774 322				5 774 322	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	150 000		250 000		100 000	40.00
	Concours bancaires courants	862		2 385		1 523	63.85
	Emprunts et dettes financières diverses	1 100 685		501 463		599 222	119.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	574 283		7 839 445		7 265 162	92.67
	Dettes fiscales et sociales	75 535		504 859		429 323	85.04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	29 287 252		34 877 284		5 590 032	16.03	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	36 962 940		45 075 436		8 112 496	18.00
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		36 292 943		42 693 371		6 400 428	14.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

16 572 366 45 075 436

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	103 308		103 308	270 873	167 565	61.86
Chiffre d'affaires NET	103 308		103 308	270 873	167 565	61.86
Production stockée				41 888	41 888	100.00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 502	49 467	NS
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			50 969	26 440	15 749	59.56
Autres produits			10 692			
Total des Produits d'exploitation (I)			164 968	340 702	175 734	51.58
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 277 963	8 265 571	6 987 608	84.54
Impôts, taxes et versements assimilés			4 575	5 107	532	10.41
Salaires et traitements			448 916	299 796	149 120	49.74
Charges sociales			120 575	114 509	6 066	5.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			766	69 802	69 036	98.90
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			25 199	49 058	23 859	48.63
Dotations aux provisions						
Autres charges			50 986	46 853	4 134	8.82
Total des Charges d'exploitation (II)			1 928 979	8 850 694	6 921 714	78.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 764 011	8 509 991	6 745 980	79.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	339		339	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		885 563	885 563	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)		835 343	1 361 267	162.96
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 196 611			
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	57 124		57 124	
Total V	2 254 074	1 720 906	533 167	30.98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 551 840	1 551 840	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	1 258 153	864 868	393 285	45.47
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 687 507	314 218	2 373 289	755.30
Total VI	3 945 660	2 730 926	1 214 734	44.48
2. Résultat financier (V-VI)	1 691 586	1 010 019	681 566	67.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 455 597	9 520 011	6 064 414	63.70
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 737 835	11 737 835	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	59 209	381 128	321 920	84.46
Total VII	59 209	12 118 963	12 059 755	99.51
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 002	2 646	16 356	618.19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	964 594	7 295 061	6 330 467	86.78
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 764	5 559	2 205	39.67
Total VIII	991 361	7 303 266	6 311 906	86.43
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	932 152	4 815 697	5 747 849	119.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		20 355	20 355	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	2 478 250	14 180 572	11 702 322	82.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 866 000	18 864 531	11 998 531	63.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 387 749	4 683 959	296 209	6.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 36 292 942.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 307.58 Euros et dégageant un déficit de 4 387 749.28- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suivant la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 12 janvier 2023, les 1 100 000 obligations convertibles en actions (OCA) émises en février 2022 au profit d'Entrepreneur Invest ont été intégralement remboursé de manière anticipée en numéraire (signature d'un protocole transactionnel le 25 janvier 2023) pour un montant de 1.328.287,29€ (prime et intérêts compris) le 3 février 2023, date à laquelle les 1 100 000 OCA ont été annulées.

Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 28 février 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 12ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 23 juin 2022, a décidé le 28 février 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 118 629,90€, par la création et l'émission de 1 186 299 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 366 370,10€, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210, à libérer par compensation d'une créance en compte courant détenue par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210. Au 13 mars 2023, cette opération se traduit par l'émission de 1 186 299 actions nouvelles au prix unitaire de 0.408834381 centimes d'euros, soit un montant total de 485 000€ (prime d'émission comprise), intégralement souscrites par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210 et libérées par compensation de créances. A l'issue de cette opération, le capital social de METADVERTISE s'élève à 1.978.327,10€.

Le Conseil d'administration de SIRIUS MEDIA a autorisé le 20 mars 2023 l'émission d'un emprunt obligataire, accessible à l'ensemble du public sur la plateforme participative Equisafe Invest mardi 21 mars 2023. Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 1,00 € auront une maturité de 2 ans, seront remboursables in fine au pair et portent un taux d'intérêt annuel de 14% payable à chaque date anniversaire. Le 04 mai 2023, le Directeur Général constate que le montant de l'émission est arrêté à 5 774 322€ par souscription de 5 774 322 obligations simples d'une valeur nominale de un euros chacune.

Le Directeur Général, lors de sa décision du 3 avril 2023 faisant usage de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 633 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0, 533 centimes d'euros (soit 37 310 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.978.327,10 euros à 1.985.327,10 euros.

Le Directeur Général, lors de sa décision du 19 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille (10 000) euros par souscription de 100 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 100 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 63 200 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.985.327,10 euros à 1.995.327,10 euros.

Le Directeur Général, lors de sa décision du 28 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 44 240 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.995.327,10 euros à 2.002.327,10 euros.

Le 29 juin 2023, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé que la dénomination sociale de la Société sera dorénavant SIRIUS MEDIA (le code mnémorique est désormais ALSRS), et modifier également l'objet social afin de couvrir au mieux les activités de sa filiale TRIPLE A.

Le 29 juin 2023 le Conseil d'Administration de la Société, a nommé, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Simon le Reste démissionnaire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale Monsieur Clément Pacaud pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Simon le Reste, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023.

Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 30 octobre 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2023, a décidé le 15 novembre 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 898 171,50€, par la création et l'émission de 8 981 715 actions ordinaires nouvelles d'une valeur

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 4 688 455,23 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de la société FINANCIERE NEMAPP INC et de Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983.

Au 30 novembre 2023, cette opération se traduit par l'émission de 8 981 715 actions nouvelles au prix unitaire de 0.622 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,522 centimes d'euros (soit 4 688 455,23 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 2.002.327,10 euros à 2.900.498,60 euros.

Le 28 décembre 2023 le Conseil d'Administration a autorisé le soutien financier de deux de ses actionnaires de référence à savoir M. Robert C.Koople à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983 et la société NEMAPP afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société et de ses filiales les sociétés TRIPLE A et PM SA, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, de profiter d'une ressource de financement par la mise en place de convention d'avance en compte courant d'actionnaire. Ces deux conventions d'avance en compte courant pour un montant pouvant atteindre deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros chacune portant intérêt à un taux annuel de 8 % ont été signés le 02 février 2024.

Fin décembre 2023 la liquidation de la société Madvertise Mobile Advertising S.r.l a été prononcée.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 08 mars 2024 le Conseil d'administration faisant usage de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, a décidé le principe d'une émission de 20 000 obligations convertibles en actions (OCA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société d'Atlas Special Opportunities II ou de toute filiale de cette société. Ces OCA, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, portent intérêt de 8 % par an, avec une maturité de 12 mois, ont été entièrement souscrites à un prix égal à leur valeur nominale représentant un montant total de 2.000.000 d'euros. La Société a donc conclu avec Atlas Special Opportunities II, un contrat d'émission en vue de la mise en place d'un financement obligataire par émission de 20.000 OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune représentant un montant d'emprunt obligataire de 2.000.000 d'euros.

Le 14 mars 2024, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé l'acquisition par la Société (1) de 654.840 actions ordinaires intégralement libérées représentant 51% du capital social et des droits de vote d'OONA (les "Actions Cédées") et (2) d'une créance en compte courant d'un montant total de 250.000 euros (la "Créance Cédée") (ensemble, l'"Acquisition OONA") entre la Société, le Cédant et Monsieur Steeve Attali le Cessionnaire) au prix global de cession des Actions Cédées et de la Créance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Cédée de 1.525.000 € déterminé sur la base des comptes annuels d'OONA au 31 décembre 2023 selon un mécanisme dit de " locked box " et sous conditions suspensives:

- o absence de résiliation des Contrats Significatifs et renonciation à l'exigibilité anticipée des Contrats de Prêts ;
- o cession préalable de la Créance Cédée par Monsieur Jérôme Roussillon au Cédant ;
- o transfert de certaines marques à la Société ; et
- o absence de cessation des fonctions de Personnes Clés jusqu'à la Date de Réalisation (au plus tard le 30 avril 2024).

La Société a conclu avec sa filiale la société TRIPLE A une convention d'avance en compte courant pour un montant de 1.480.000 d'euros portant intérêts au taux annuel de 8.25 %.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Bons de souscriptions d'actions

Bons de souscriptions d'actions toujours en cours de validité au 31/12/2023 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

30 000 Options de Souscription d'Actions (SO 2016) pour un prix de souscription de 0,82€, au profit d'un salarié du groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	196 302	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 133 454	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 108		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	46 108	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	36 439 236		190 339
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	25 000		
	TOTAL	36 464 236	190 339
	TOTAL GENERAL	38 840 100	190 339

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		196 302		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		2 133 454		
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			43 455	2 654	2 654
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL		43 455	2 654	2 654
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations			453 286	36 176 289	36 176 289
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				25 000	25 000
	TOTAL		453 286	36 201 289	36 201 289
	TOTAL GENERAL		2 826 496	36 203 943	36 203 943

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Frais établissement recherche développement	TOTAL	196 302		196 302		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 007 327	0	2 007 327		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales agencements aménagements constr.						
Installations techniques, Matériel et outillage industriel						
Installations générales agencements aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		43 369	766	42 880	1 255	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		43 369	766	42 880	1 255	
TOTAL GENERAL		2 246 998	766	2 246 509	1 255	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL					
Autres immob.incorporelles	TOTAL	0				
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal.générales agenc.aménag.constr.						
Instal.techniques matériel outillage indus.						
Instal.générales agenc.aménag.divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau informatique mobilier		766				
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		766				
TOTAL GENERAL		766				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	59 808	7 190	59 209		7 789
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	59 808	7 190	59 209		7 789

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	73 891		73 891		
TOTAL	73 891		73 891		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	126 127		126 127		
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	394 077		394 077		
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	50 969	25 199	50 969		25 199
Autres provisions pour dépréciation	1 728 643		1 728 643		
TOTAL	2 299 815	25 199	2 299 815		25 199
TOTAL GENERAL	2 433 514	32 389	2 432 915		32 988
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		25 199	50 969		
financières			2 196 611		
exceptionnelles		7 190	59 209		

Le solde des amortissements dérogatoires à la clôture pour 7.789€ sont relatifs à l'amortissement des frais d'acquisition des titres TRIPLE A.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	190 339	0	190 339
Prêts			
Autres immobilisations financières	25 000		25 000
Clients douteux ou litigieux	30 200	30 200	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	37 547	37 547	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	10 286	10 286	
Débiteurs divers	11 682	11 682	
Charges constatées d'avance	4 910	4 910	
TOTAL	309 965	94 626	215 339
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	5 774 322		5 774 322	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	150 000	100 000	50 000	
Emprunts et dettes financières divers	535 295	535 295		
Fournisseurs et comptes rattachés	574 283	574 283		
Personnel et comptes rattachés	40 381	40 381		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 491	26 491		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 067	5 067		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	3 597	3 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	565 390	0	565 390	
Autres dettes	29 287 252	15 287 252	14 000 000	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	36 962 078	16 572 366	20 389 712	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 774 322			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 200 000			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0,1000	18 596 972	10 408 014		29 004 986

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	339
Autres immobilisations financières	
Autres créances	11 682
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	12 021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	535 295
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	862
Emprunts et dettes financières diverses	390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 106
Dettes fiscales et sociales	14 290
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	599 943

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 910
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	4 910

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	103 308
Total	103 308

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	103 308
Total	103 308

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	2

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 44 098 euros, décomposés de la manière suivante :

- 39 998,00 euros d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- 4 100,00 euros d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagements financiers

Engagements donnés

Dans le cadre de l'achat des actions de TRIPLE A, METADVERTISE a repris les engagements, appelés Engagements Initiaux, pris au profit des sociétés SAS BRAIN PRODUCTIONS, CAPUCINE PRODUCTION et LB PRODUCTIONS par PARK CAPITAL (les vendeurs initiaux). Ses engagements sont les suivants :

- Compléments de prix payés aux vendeurs initiaux représentant un total de 10% des revenus (x) générés par deux films, calculés selon la formule suivant : $\{(x - 20 \text{ millions}) - 50 \text{ millions}\} \times 10\%$
- Des garanties d'avances aux vendeurs initiaux du montant des impositions dues au titre des cessions initiales, dont l'éventuel paiement viendrait s'imputer sur les montants dus aux vendeurs initiaux tel que détaillés ci-dessus, et pour un montant total maximum de 799.999,99 euros.

METADVERTISE a pris l'engagement de verser à PARK CAPITAL un complément de prix éventuel et conditionnel d'un montant maximum de 76 216 772,74 euros. Ce Complément de Prix sera payé par METADVERTISE à PARK CAPITAL au plus tard le 30 septembre 2024, sous réserve que l'EBITDA 2023, tel qu'il ressortira des comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit au moins égal à 20 000 000 euros.

Il est précisé que toute somme due au titre des Engagements Initiaux transférés et du Prix de Cession Initial Bloc B, sera déduite du Complément de Prix dû par le Cessionnaire au Cédant.

Sous réserve que l'EDBITDA 2023 soit au moins égal à 20.000.000 d'euros ledit Complément de Prix sera calculé selon la formule suivante :

Complément de prix = $\text{EBITDA 2023} \times 4,9075 \times 51\%$

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SIRIUS MEDIA
75008 Paris

Page: 26

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - TRIPL.E. A - Participations détenues entre 10 et 50 %	45 000	699 180	51,00	35 965 950	35 965 950	190 000		529 638	23 638		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères											



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 229 329	1 239 329	1 859 697	1 859 697	2 900 499
Nbre des actions ordinaires existantes	12 293 292	12 393 292	18 596 972	18 596 972	29 004 986
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	727 272	727 272	727 272	1 100 000	
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	618 155	391 665	1 490 533	270 873	103 308
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	899 787-	3 562 039-	144 751	4 244 527-	6 660 808-
Impôts sur les bénéfices	214 699-	70 194-	8 811-	20 355-	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 296 334-	2 634 352-	1 022 160-	4 683 959-	4 387 749-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.06-	0.28-	0.01-	0.23-	0.23-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.19-	0.21-	0.05-	0.25-	0.15-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	5	5	5	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	290 679	256 971	266 340	299 796	448 916
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	119 250	99 079	99 763	114 509	120 575

